

CLI ORANO LH

ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 6 mars 2025

COLLEGE DES ELUS :

LELONG Gilles	Président CLI
MAHIER Manuela	Vice-présidente CLI
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
FRIGOUT Jean-Marc	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
PERROTTE Thomas	Délégué communautaire du Cotentin
FRANCOISE Bruno	Délégué communautaire du Cotentin
JOZEAU-MARIGNE Muriel	Déléguée communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
MARTIN Jean-Paul	AEPN
BROC Marie-Cécile	CRILAN
JACQUES André	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
MAGHE Jean-Michel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	NUCLEAIRE EN QUESTIONS

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

VAULTIER Jean-Paul	CGT
CHECIAK Daniel	CGT
LAISNE Christophe	UNSA
MALLET Stéphane	UNSA
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD
PERROTTE Yann	FO

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	Personne qualifiée
CROCHEMORE Guillaume	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
GUARY Jean-Claude	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
MAIGNAN Martial	Personne qualifiée
POTIER Christophe	SDIS de la Manche
LARQUEMAIN Jean-Louis	Conseil de l'ordre des pharmaciens

ASSISTAIENT EGALLEMENT A LA REUNION :

RAMPON Jean	Sous-préfet de Cherbourg
DERETTE Arnaud	Chef de projet au SIDPC
VARIN Jean-Christophe	Orano LH
DRAZEK Benjamin	Orano LH
CHARLES Mélanie	Orano LH
RENOUF Sylvain	Orano LH
BORGNE Virginie	Orano LH
LECHEVALIER Anne-Lise	Orano LH
BRADELLE Damien	Orano LH
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASNR
SIMON Hubert	ASNR
FLACHET Margot	ASNR

EXCUSES :

PIC Anna	Députée
FAGNEN Sébastien	Sénateur
JEAN Antoine	Conseiller régional
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
LEFAIX-VERON Odile	Conseillère départementale
LERENDU Alain	Délégué communautaire du Cotentin
BARBE Stéphane	Délégué communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
PIN Patrick	CFE-CGC
BOUST Dominique	Personne qualifiée
VOISIN Eric	Chambre de commerce et d'industrie

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles LELONG.

M. le PRÉSIDENT.- Merci à tous de votre présence, nous allons pouvoir commencer cette assemblée générale. Je salue monsieur le sous-préfet, qui vient d'arriver. Je remercie le Pôle de proximité de nous accueillir ici, dans cette salle, et d'avoir mis des moyens supplémentaires pour pouvoir assurer la bonne organisation de cette assemblée générale. Merci, Madame BIHEL.

Je voulais aussi excuser l'absence de madame Anna PIC, mais elle est représentée par son assistante parlementaire, qui lui fera un rappel de ce qui aura été dit ici, pendant cette assemblée générale.

On m'a dit que le conseiller départemental Axel FORTIN-LARIVIERE aurait un peu de retard, mais qu'il ne tarderait pas à arriver.

Avant de commencer les travaux de cette assemblée générale, je voudrais revenir quelques instants sur un article de presse paru dans la presse quotidienne régionale, le 1^{er} mars, et qui cite notre commission. Je voudrais y apporter quelques précisions. Tout d'abord, je voudrais rappeler que les CLI de la Manche, toutes les CLI de la Manche, Orano, Andra ou Flamanville, sont évidemment publiques. Pour des questions de moyens techniques, on ne pourrait pas recevoir dans cette salle, vous le comprenez bien, 200 ou 300 personnes, mais, en tout cas, la presse est invitée chaque fois à nos CLI. Et en fonction du nombre de places que nous avons, de la possibilité d'accueil des salles, nous accueillons évidemment tous ceux qui peuvent venir, et ce, avec le plus grand plaisir.

Un deuxième élément : les CLI, je le rappelle, ne sont pas organisées par les exploitants. La loi du 13 juillet 2006 sur la transparence et la sécurité nucléaire, complétée par le décret du 12 mars 2008, a rendu les CLI indépendantes de l'exploitant. C'est tellement vrai que je vous rappelle que l'ordre du jour de nos assemblées générales est validé à l'unanimité par notre Bureau, où chaque collège est représenté.

Pour terminer, je veux dire que je suis évidemment respectueux de toutes les sensibilités qui s'expriment sur ce sujet, mais à l'heure, et vous le voyez, nos démocraties ont à souffrir de désinformations de plus en plus prégnantes, et loin de tout esprit polémique, il m'est apparu important de vous apporter ces précisions.

On va commencer, une fois n'est pas coutume, par les informations diverses. On l'avait déjà annoncé lors de la précédente CLI : la nomination officielle de M. Pierre BARBEY au sein du collège des personnalités qualifiées. Il est aujourd'hui présent. Voulez-vous, s'il vous plaît, vous lever afin que tout le monde puisse vous voir et bien vous reconnaître ? Merci de votre présence, et je salue votre nomination.

Avant d'aller plus loin, M. PERROTTE souhaite s'exprimer.

M. PERROTTE (hors micro).- J'aimerais seulement savoir quel est l'article que vous avez évoqué et de quel propos il s'agissait, parce que, si on n'a pas l'article sous les yeux ...

M. le PRÉSIDENT.- C'est l'article du 1er mars, paru dans la Presse de la Manche, un article qui évoquait la CLI Orano, la CLI de l'exploitant Orano, et qui précisait que leur commission était publique, à la différence de la nôtre. Je voulais donc préciser les choses.

Je salue l'arrivée de Mme MADEC. Merci de ta présence, Nathalie.

Nous allons donc pouvoir commencer nos travaux.

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 12.12.2024

M. le PRÉSIDENT.- On va commencer par la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 12 décembre 2024. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques à faire sur cette ce compte-rendu ? Non, je n'en vois pas, nous allons donc procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Procès-verbal de l'assemblée générale du 12/12/2023 est validé

Le compte rendu est validé, et je vous remercie.

2. Présentation du Bilan moral de l'année 2024 de la CLI Orano-LH. (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- Maintenant, c'est la présentation du Bilan moral de l'année 2024 de la CLI Orano La Hague. Vous savez que nous sommes une association et que nous devons effectivement présenter un bilan moral et un bilan financier. Nous allons donc commencer par le bilan moral.

Je vais commencer par les actions de la CLI Orano La Hague pour l'année 2024. Trois réunions de Bureau et trois assemblées générales se sont déroulées durant cette année. Nous avons eu une réunion de travail inter-CLI, la mise à jour du site internet des CLI de la Manche. Même si je crois qu'il y a encore un peu de travail à accomplir, en tout cas, on avance, et notamment pour la mise en ligne des documents. Cela me paraît important et, dans les mois ou les années qui viennent – je préfèrerais « Les mois qui viennent » – on travaillera sans doute à la refonte de notre site, pour qu'il soit un peu plus attractif. Il y a eu aussi des participations aux réunions et travaux organisés par l'ANCCLI, et je remercie toutes les personnes qui consacrent du temps à ces réunions, des réunions qui sont importantes. Je signale notre présence à la 36e conférence annuelle des CLI, le 8 octobre 2024, à Paris, et une rencontre avec le président de l'ASN et les membres des trois CLI le 16 octobre 2024.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce bilan ? Non, je n'en vois pas. Avant d'aller plus loin, il faut que l'on vote ce rapport. Je ne vais pas plus loin pour ce rapport moral, parce que vous savez que l'on a un ordre du jour qui est plutôt chargé. Je pense qu'il était bien d'énumérer simplement les travaux que nous avons réalisés. Je connais votre assiduité à nos réunions et je remercie en tout cas, comme je le fais toujours, l'ensemble des participants pour la qualité des différents échanges qui ont lieu durant ces assemblées générales. Merci à tous. Nous allons donc procéder au vote de ce bilan moral. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Bilan moral voté à l'unanimité

Je vous remercie de cette unanimité.

3. Présentation de la clôture du budget 2024 de la CLI Orano-LH. (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons maintenant faire la présentation de la Clôture du budget 2024, avant la présentation des Actions prévisionnelles pour l'année 2025. Je vais appeler M. FAUDEMER du cabinet TGS à venir nous présenter les comptes.

M. FAUDEMER.- Bonjour à tous. Je me présente : comme vous l'avez souligné, je m'appelle Maxime FAUDEMER, je suis expert-comptable du cabinet TGS. Je vous propose de vous présenter les comptes de la CLI pour l'année 2024.

Les comptes de la CLI pour l'année 2024 sont représentés par deux documents. Le premier document que l'on voit apparaître est ce que l'on appelle le « Bilan ». Qu'est-ce que le « Bilan » ? C'est une photo au 31 décembre 2024 de ce dont l'association dispose et de ce qu'elle doit. Vous avez un premier tableau qui est présenté en haut de ce slide, qui correspond aux actifs. L'actif, comme je vous le disais à l'instant, est ce qu'a l'association au 31 décembre 2024, et vous voyez que l'on a pu souligner quatre éléments dans ce tableau. Le premier, c'est « Concession brevets et droits similaires », pour 2 236 €. Vous voyez que dans la colonne d'après, c'est ce que l'on appelle « Amortissements et provisions » et cette ligne concerne le site internet qui avait été mis en place il y a déjà quelques années et la colonne « Amortissements et provisions » revient à constater le vieillissement de ce site internet. C'est pour cette raison qu'il a aujourd'hui une valeur Net comptable de zéro. Concernant le vieillissement de ce site internet, cela constitue une obligation légale que nous avons, celle d'amortir un site internet assez rapidement. C'est la raison pour laquelle il a une valeur Net comptable de Zéro. Sinon, en soi, l'actif est relativement simple à résumer, puisqu'il y a uniquement ensuite des liquidités, dont des valeurs mobilières de placement pour 101 000 € et des disponibilités pour 169 000 €. L'année passée, à la même date, au 31 décembre donc, on avait une créance vis-à-vis du Département, et c'est la deuxième ligne que vous voyez ici, concernant l'exercice N-1, mais ce n'est pas le cas cette année. Ainsi, au 31 décembre 2024, l'actif était uniquement composé de liquidités, de valeurs mobilières de placement et de disponibilités, pour 270 000 €.

Une fois que l'on a scanné l'association, ce qu'il est intéressant de regarder, c'est, bien entendu, ce que doit l'association. Je vous invite à regarder le deuxième petit tableau situé en dessous. On va débuter par le bas, par la dette d'exploitation, puisqu'il s'agit des dettes que l'association avait au 31 décembre 2024. Il s'agissait d'une dette vis-à-vis de fournisseurs. Les fournisseurs sont principalement au nombre de deux : on avait la mise à disposition de personnels qui avait été facturée en décembre et qui a été payée au début de 2025 et la facture de notre prestation, celle de TGS, qui a aussi été émise à la fin de 2024, mais qui est payée en 2025, une fois le bilan terminé. Ainsi, 9 435 € de dettes d'exploitation. Vous voyez ensuite les deux lignes supérieures, les fonds propres et l'excédent. Les fonds propres, c'est la succession des résultats qui

ont été mis de côté plus les excédents de l'exercice, ce qui représente 44 868 €. C'est là l'excédent de 2024. Ces deux éléments cumulés représentent 260 000 € et c'est ce que l'on appelle les capitaux propres. Ce sont les « Fondements », en tout cas les liquidités disponibles de l'association.

En l'occurrence, on constate qu'il s'agit d'une situation très saine, puisqu'on a 270 000 € de liquidité et 9 435 € de dettes. Je vous l'ai dit, il y a donc 260 000 € de différence, somme que l'association a en réserve. Voilà en ce qui concerne le bilan.

Une fois que l'on a eu fait cet état des lieux, (inaudible) bilan, on voit que la situation est saine, puisque vous avez beaucoup plus que ce que vous devez, et on peut maintenant regarder le Compte de résultat.

Le compte de résultat, ce n'est pas cette fois une photo prise le 31 décembre. L'idée du compte de résultat est de regarder ce qu'ont été les produits et ce qu'ont été les charges de l'année 2024. On commence bien entendu par les produits, par les deux subventions que l'association a perçues : la subvention de l'État et celle de l'ASN, pour un montant de 19 658 €. Quant à la subvention du Département de la Manche, cela représente 50 000 €. Ces deux subventions permettent de répondre aux charges de l'association qui, comme vous le voyez sur cette ligne « Charges externes », représentent un montant de 27 221 € cette année. Vous pouvez voir dans le tableau situé en dessous que l'on vous a détaillé ces charges externes, ces 27 221 €.

Je vais m'arrêter sur les éléments les plus significatifs : sur la troisième ligne de ce deuxième tableau, figure « Personnel mis à disposition ». C'était la mise à disposition d'une personne, de monsieur LUNEL, jusqu'en septembre 2024, puisque la prestation s'est arrêtée en septembre 2024. C'est en tout cas ce qui explique la différence par rapport à l'exercice N-1, où l'on avait douze mois, tandis que, cette fois, en l'occurrence, on a uniquement neuf mois. Ensuite, vous avez nos honoraires comptables pour 3 545 €. Vous avez aussi les honoraires divers pour 2 835 € et c'est notamment ce qui est utilisé dans le cadre des retranscriptions des réunions. Enfin, dernier point majeur que constituent les charges externes, il y a les missions des membres de la CLI. Ce sont donc les frais de déplacement, qui s'élèvent à 5 013 € cette année. L'ensemble de ces charges externes représentent 27 221 €.

Une fois observé ce montant des charges externes, je vais vous demander de revenir au tableau situé au-dessus. On peut y voir le montant des subventions pour une somme de 69 65 €. On diminue ce montant des 27 221 € qui correspondent aux charges externes que je viens d'évoquer, et on y ajoute 2 431 € de

produits financiers, puisque, lorsque je vous ai présenté le bilan à l'instant, je vous ai indiqué qu'il y avait des fonds qui relevaient de valeurs mobilières de placement, qui sont donc rémunérés, ce qui a permis de percevoir des produits pour 2 431 €.

Ainsi, au terme de cet exercice 2024, cela permet à l'association d'afficher un résultat bénéficiaire, de 44 868 €, à la différence de l'année précédente où l'on avait 42 755 €.

Voilà pour ce qui concerne cette présentation. Je ne sais pas si vous avez des interrogations. J'ai essayé d'être le plus exhaustif possible.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais me permettre d'apporter quelques éléments complémentaires. Effectivement, le compte est simple, j'ai même envie de dire qu'il est un peu trop simple. C'est-à-dire que l'on a souffert et pâti de l'absence de M. LUNEL durant cette année 2024. Le recrutement du chargé de mission devrait se faire désormais dans quelques jours. En tout cas, c'est ce que m'a dit le président Jean MORIN. Cette absence ne nous a effectivement pas permis de travailler comme on aurait dû le faire, notamment d'organiser des voyages, par exemple, ou encore des réunions publiques. C'est ainsi que l'on n'a pas dépensé beaucoup d'argent et je le déplore, puisqu'on a besoin de communiquer. Notre rôle étant bien de transmettre une information, à ce titre, je pense que notre Commission locale d'information n'a pas rempli tout son rôle. Il va falloir que l'on soit vigilant, je le dis. Dès que le chargé de mission sera recruté, on aura un vrai travail à mettre en place et une information à transmettre le plus largement possible à la population.

Voilà les précisions que je voulais apporter. Évidemment, si vous avez des questions, je suis à votre écoute. Mme BROC demande la parole.

Mme BROC.- Je parle au nom du CRILAN. On s'interroge justement sur les valeurs mobilières de placement, qui s'élèvent quand même à 101 126 €, ce qui est inscrit sur le papier, plus la subvention de la Manche, plus la subvention de l'État, du moins en partie. On s'interroge. La CLI n'a effectivement pas proposé de voyage, cela aurait forcément engagé des frais, mais, quand on voit qu'il y a 270 439 € de liquidités à disposition, on est en droit de s'interroger. Pourquoi reçoit-on tant d'argent ? Pourquoi la subvention est-elle si élevée puisque l'on n'en a pas besoin ? Et c'est à peu près toujours comme cela en même temps. Je n'étais pas là quand il y avait des voyages très importants organisés, donc je ne me rends pas compte, mais je me pose la question. Je trouve que cela devrait être utilisé sans doute à d'autres fins

que la CLI, et même restitué en partie au conseil départemental. Au niveau du nucléaire, je pense qu'il y a de l'argent. Il n'y en a pas forcément beaucoup pour toutes les œuvres sociales. Il y a besoin d'argent, on le sait bien.

M. le PRÉSIDENT.- Je pense qu'on vous a expliqué pourquoi effectivement l'argent n'avait pas été dépensé ...

Mme BROC.- ... Quand on a 270 439 € de liquidités, ça me paraît quand même très, très élevé.

Plusieurs intervenants parlent en même temps hors micro. Inaudible

M. le PRÉSIDENT.- Attendez, s'il vous plaît. Chacun va avoir la parole. Chacun va pouvoir s'exprimer et va pouvoir répondre.

Je voulais simplement effectivement vous dire que, dans une organisation normale, en tout cas auparavant, on avait une année sur deux un voyage découverte en France et une autre année sur deux un voyage découverte à l'étranger. Cette organisation demandait effectivement un certain nombre de moyens. Il y a des années où l'on dépensait un peu moins et d'autres durant lesquelles on dépensait un peu plus. Vous avez bien compris que l'organisation de ces voyages ne s'est pas faite ainsi, voilà pourquoi on se retrouve effectivement avec une somme un peu plus importante. On n'est pas là pour dépenser de l'argent inutilement. D'ailleurs, lorsque l'on avait rencontré l'ancien président de l'ASN, le sujet des subventions avait été abordé et l'ASN nous avait dit : « Si vous avez des projets, vous aurez des subventions, mais si vous n'en avez pas, vous n'aurez pas de subvention, en tout cas, vous en aurez moins ». On pouvait faire appel à un certain nombre de subventions dès lors que l'on avait des projets. Vous voyez bien que, cette année, il s'agit plutôt d'une année blanche et que l'on se retrouve ainsi avec une somme d'argent plutôt conséquente. Je suis le premier à le déplorer, même si c'est une bonne nouvelle, puisqu'il vaut mieux cela qu'un déficit.

M. JACQUES.- Je suis André JACQUES, du CRILAN, et suis suppléant dans cette CLI. Je voudrais déjà faire une observation, en faisant une comparaison avec la CLI de Flamanville : quand je vois le personnel valorisé pour cette CLI, je vois simplement 13 800 € et quand je vois le personnel valorisé pour la CLI de Flamanville, je vois 39 500 €. On peut donc se poser des questions. Effectivement, s'agissant d'une même gestion au niveau des CLI départementales, pourquoi n'avons-nous pas les mêmes sommes ? On

n'aura peut-être pas la réponse ici, mais je voulais quand même le signaler, parce qu'il est vrai que cela interroge.

Quand on voit effectivement que, tous les ans, depuis quelques années, le montant de la subvention qui est demandé au conseil départemental est théâtralisé sur des comptes livrets d'épargne, cela me pose question. En tant qu'ancien de la Sécurité sociale et des allocations familiales, je m'étonne que le conseil départemental ne s'interroge pas sur le fait que cette association dispose de tant de liquidités, alors qu'il y a tant de besoins à satisfaire au niveau du Département. Je peux citer : aide sociale à l'enfance, personnes âgées, les jeunes majeurs en particulier. Effectivement, pour cette année 2025, au nom du CRILAN, je propose que l'on renonce à la subvention du conseil départemental et que celui-ci aussi prenne conscience que nous n'en avons pas besoin, parce c'est ce que font les organismes sociaux, quand ils voient des demandes arrivées de la part d'association. Elles disent : « Non, vous avez de l'argent placé, on ne vous donnera pas de subvention à la hauteur de ce que vous nous demandez ». Il me semble qu'il y a une bonne logique à ne pas demander de subvention au conseil départemental et de faire la même chose avec l'ASN, parce qu'on n'en a pas forcément besoin. On la demandera uniquement lorsqu'on aura des projets.

C'est vrai que, quand le président de l'ASN nous a parlé l'autre jour à l'IUT, c'était bien dans son esprit de dire : « Vous avez des projets, on vous soutient ». Je pense qu'il faut revenir à cette logique des besoins et non pas forcément de théâtrisation. Je trouve que c'est scandaleux par rapport à la population qui est face à de grandes difficultés. J'espère que la presse va relayer ce propos, parce qu'il s'agit là vraiment d'un scandale par rapport à la gestion des finances publiques. Mes mots ne sont pas trop forts, parce qu'il y a trop de problèmes sociaux aujourd'hui à gérer. Il y a ici des conseillers départementaux, je pense qu'ils sauront intervenir auprès du président du conseil départemental pour que le budget soit réajusté en ce sens. Nous ne sommes pas privés, il y a toujours de l'argent, mais il pourrait peut-être même être orienté autrement. C'est tout ce que je voulais dire ici par rapport à ce sujet.

M. le PRÉSIDENT.- Mme HOVNANIAN demande la parole.

Mme HOVNANIAN.- Je pense en effet que cette somme est assez importante et que cela questionne. Néanmoins, je pense qu'à grand pouvoir grandes responsabilités, et qu'il faut aborder cette question au moment des projets. Il faut voir exactement les projets que l'on a, se dire que l'on peut avoir des projets ambitieux et voir comment on peut pleinement répondre à nos objectifs en tant que Comité local

d'information. Il faut donc pouvoir aborder cette question qui, en effet, est épineuse, en fonction des projets.

Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur PERROTTE, vous avez la parole.

M. PERROTTE.- En tout cas, pour FO, je suis totalement opposé à la proposition du CRILAN, celle qui consisterait à se passer de la subvention ou des subventions, c'est-à-dire du financement de l'indépendance de la CLI Orano, indépendance financière qui permet de jouer notre rôle, celui de s'informer et d'informer la population. Effectivement, il peut y avoir une année où l'on a moins de charges et peut être que l'on met un peu de côté, mais si on veut pouvoir diffuser des plaquettes, organiser des réunions publiques, faire des voyages d'études, voire faire réaliser des expertises – je crois qu'il y a des organisations dans d'autres commissions locales qui ont demandé des expertises – ... Si on veut pouvoir les faire réaliser, il faut avoir les moyens financiers.

Cela me paraît complètement ahurissant de vouloir se priver des moyens d'informer et de s'informer en toute indépendance pour une CLI.

Mme MAHIER- Effectivement, on peut se poser cette question. On demande à tous de fournir des efforts et c'est donc une question légitime. Je pense qu'avant de revenir sur ces montants, il faut peut-être regarder les projets en 2025, puisqu'on en a discuté en Bureau, et que l'on est effectivement resté sur une, voire deux années un peu blanches. Il y a diverses explications à cela. C'est vrai que le départ d'Emmanuel LUNEL... On a aussi la mobilisation des ressources humaines qui nous ont effectivement empêchés... Je crois qu'on en a parlé la dernière fois à la CLI : effectivement, s'agissant du volet Information, on a vraiment beaucoup d'efforts à faire. En tout cas, il nous faut passer la vitesse supérieure et tout cela peut donc demander aussi des moyens.

Je pense qu'il faut regarder les ambitions pour 2025. On sait qu'il y a quand même des projets. Avant de faire une année blanche, regardons d'abord les projets et puis et évaluons ensuite de telle sorte que l'on puisse garder évidemment un solde... C'est ce que je propose.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur JACQUES, je vous laisse une dernière fois la parole.

M. JACQUES.- En complément : ce ne sera pas une année blanche, puisqu'il reste effectivement 270 000 €.

M. le PRÉSIDENT.- Pour l'instant, on n'a pas d'autres demandes d'intervention avant de passer au prévisionnel. Je propose donc de procéder au vote. Qui est contre ? Il y a un vote contre. Qui s'abstient ?

Le budget 2024 est validé.

Je vous remercie. Monsieur FAUDEMER, je vous remercie.

4. Présentation des actions prévisionnelles pour l'année 2025 de la CLI Orano-LH. (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons donc maintenant aborder les Actions prévisionnelles de l'année 2025.

On va d'abord commencer par ce qui est le plus classique : nous avons donc trois réunions de Bureau qui sont prévues et trois assemblées générales. C'est un minimum, mais si on devait en faire une supplémentaire, on la ferait. Nous avons deux visites de site pour les membres de la CLI. Ce sont des visites locales. Il y en a une à l'atelier Eagle Orano et l'autre aux ateliers Orano La Hague. Il y a un voyage d'étude inter-CLI, qui va se dérouler durant le premier semestre 2025, à la fin du premier semestre de 2025. Je vous apporterai quelques informations complémentaires, mais les dates ont déjà été arrêtées, et vous allez recevoir dans quelques jours le programme ainsi que les demandes d'inscription, du moins pour ceux qui seraient intéressés. Il y aura la participation aux réunions et aux groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'IRSN et l'ASNR, ainsi que les participations aux travaux de l'ANCCLI. On va avoir une mise à jour du site internet des CLI de la Manche. On voudrait pouvoir éditer un bulletin d'information, et ce serait alors encore l'une des missions du chargé de mission. Avec le Bureau, nous avons aussi programmé une réunion publique d'information pour la présentation du cycle des combustibles. Cette réunion publique se tiendrait durant le deuxième semestre 2025.

Même si ce n'est pas indiqué sur le document, à la suite de la demande de l'ACRO, nous avions validé le fait de réaliser des analyses sur le secteur du ru des Landes. Nous avons reçu un premier devis dont le montant se monte à 35 000 €. Vous voyez que l'on a aussi des actions qui vont se faire, qui vont intervenir. Nous avons, pour le prévisionnel de 2026, nous aurons donc un voyage à l'étranger qu'il va falloir financer. Vous savez que ce sont là des financements importants.

Nous travaillons et nous sommes en mesure de financer l'ensemble de ces actions, ce qui est une bonne chose. J'ai bien entendu vos remarques, elles sont légitimes, mais sachez que c'est aussi un vrai sujet pour nous que d'avancer, de communiquer le mieux possible auprès de la population. J'espère que ces actions nous le permettront.

Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Deux petites choses. La première : on sait tous que la culture du risque est quelque chose d'important, que le risque 0 n'existe pas, et que ce risque doit exister à sa juste mesure. Il ne doit ni constituer une angoisse permanente, inutile, ni donner l'impression que tout va bien et que l'usine de retraitement est complètement quelconque. Or, l'appréhension du risque est quelque chose qui est relativement inconnu et il pourrait être intéressant d'avoir une étude indépendante portant sur l'appréhension du risque sur le territoire. Cette somme d'argent conséquente pourrait offrir l'occasion de mener une telle étude, et qui soit totalement indépendante. C'est là une première proposition.

La deuxième chose : on voit inscrit « Alimentation et mise à jour du site internet ». Cela pourrait être intéressant d'y avoir un encart par collège, pour pouvoir aussi donner des avis indépendants là-dessus.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour vos propositions. Vous questionnez effectivement le fait de pouvoir développer la culture du risque, si j'ai bien compris, auprès de la population. Je pense aussi que l'on doit mettre un accent sur la résilience et je crois que les deux sont importants. Vous savez que c'est au mois d'octobre que l'on a la journée nationale de la résilience et je pense que l'on doit pouvoir être en mesure de mettre un certain nombre d'actions en place concernant ce sujet. Quant à moi, il me paraît important, lorsque nous organiserons un voyage à l'étranger, que ce soit un thème qui soit retenu, parce que nous sommes dans sur le territoire le plus nucléarisé de France, et je pense que c'est important que l'on puisse évoquer un tel sujet.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Pardon, on va vous donner un micro, parce que tout est enregistré ici.

Mme LORET.- Je vous remercie J'aurais souhaité avoir une précision sur la publication du bulletin d'information. Y a-t-il un rythme de publication ? Est-ce un bulletin annuel ? Quelle est la perspective et quelle est la diffusion ?

M. le PRÉSIDENT.- Non, justement, on n'a pas de rythme pour l'instant et ce serait bien de pouvoir effectivement en mettre un en place. Cependant, il y a un groupe de travail qui se réunira pour travailler sur ce sujet. Ce bulletin d'information pourrait peut-être être commun avec les trois CLI, on verra, puisqu'il s'agit d'un travail à mettre en place. Mais, quitte à imprimer un document et à le distribuer le plus largement possible à la population, il me semble important d'envisager que les trois CLI puissent y participer.

M. ROUSSELET demande la parole.

M. ROUSSELET.- J'ai entendu avec grande satisfaction que l'on devrait changer de mission dans les prochains jours. J'ai insisté lors de la CLI de Flamanville. Chaque fois, on insiste là-dessus et j'espère que, cette fois-ci, c'est vrai. J'espère que cela va démarrer, parce que c'est vrai que cela nous pénalise quand même énormément. Il faut vraiment que des décisions soient prises. Je sais que vous avez une réunion des trois présidents de CLI. Je pense que vous avez dû vous rencontrer et insister auprès du président du Département, mais clairement, c'est primordial. Il y a des projets ambitieux. De fait, il y a de l'argent pour les financer. Il faut donc que cela tourne. Je sais que l'on est tous d'accord, mais à un moment donné, il faut vraiment qu'au niveau du conseil départemental, cela bouge.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais vous mettre dans la confidence, nous avions une réunion Manche numérique en début de semaine ou à la fin de la semaine dernière, au conseil départemental de la Manche. Je me suis trouvé à côté de M. FIDELIN lors de cette réunion et on est sorti pour évoquer à nouveau ce sujet. On a alors croisé le président Jean MORIN juste à ce moment-là et on a donc évoqué le sujet avec lui. Le président MORIN m'a assuré que le recrutement se ferait maintenant très rapidement. Cela étant, ce n'est pas moi qui ai les cartes en main.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Si, M. MARTIN demande la parole. Vous nous avez manqués, Monsieur MARTIN.

M. MARTIN.- C'est très aimable de votre part, d'autant que j'ai vraiment regretté de ne pas être présent. Je veux simplement répéter ce que j'ai dit lors de la CLI de Flamanville. C'est-à-dire : concernant la personne qui doit être recrutée – il s'agissait précédemment de M. LUNEL – la candidature avait été soumise à la CLI pour voir un petit peu le profil technique. Je voudrais savoir si la personne qui va être recrutée aura un profil technique soumis à notre appréciation ou si, au contraire, ce sera fait ipso facto et on n'aura rien à dire ?

M. le PRÉSIDENT.- Pour le moment, on n'a pas été sollicité pour participer aux entretiens. Je fais confiance au président MORIN pour trouver la perle rare. Je ne sais pas si on aura le même profil que celui de M. LUNEL, parce qu'on avait effectivement eu beaucoup de chance avec lui. Néanmoins, vous savez, aujourd'hui, ce n'est pas simple d'attirer des personnes pour travailler dans les collectivités territoriales. Toutes les collectivités territoriales rencontrent aujourd'hui le même problème de recrutement. Quant à moi, je reste confiant au sujet de ce recrutement et je suis certain de toute façon que la personne qui sera recrutée saura se mettre au niveau assez rapidement et pourra travailler assez facilement avec nous.

M. MARTIN.- Je vous remercie, monsieur le président.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, celle de M. PERROTTE.

M. PERROTTE.- Je me souviens avoir fait partie de la commission inter-CLI qui avait reçu les candidats et étudié les candidatures à l'occasion du recrutement du précédent chargé de mission, et qui avait choisi in fine M. LUNEL. Je suis extrêmement surpris, pour ne pas dire plus, que les présidents des CLI, à minima, voire les bureaux des CLI, n'aient pas été sollicités pour étudier les candidatures et que le conseil départemental décide seul du recrutement du chargé de mission. Je n'ai pas l'impression que le président du conseil départemental assiste Orano. Je ne sais pas s'il connaît le travail que l'on fait dans les CLI. Je suis extrêmement surpris. Cependant, on verra le résultat, puisqu'il est maintenant trop tard, mais c'est surprenant et je dirais même décevant, voire choquant.

M. MARTIN.- On avait fait plancher au moins quatre candidats et on avait suivi notre classement.

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas d'élément de réponse à vous apporter. La demande avait été faite par les présidents de CLI, mais on n'a pas répondu à cette demande. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote ce Prévisionnel pour l'année 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Actions prévisionnelles pour l'année 2025 votées à l'unanimité

Je vous remercie de cette unanimité.

5. Présentation du budget prévisionnel 2025 de la CLI Orano-LH. (CLI)

M. le PRÉSIDENT.- J'aurais pu déjà le faire, puisque c'est le même sujet. Il s'agit donc maintenant du prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour le budget 2025.

C'est affiché à l'écran :

- site internet : maintenance, 3 250 € ;
- assurances : 1 100 € ;
- personnel mis à disposition : 19 800 € ;
- honoraires comptables : 3 700 € ;
- honoraires divers (sténotypie...) C'est effectivement ce qui permet, par exemple, l'enregistrement de nos assemblées générales : 2 000 € ;
- voyages et déplacements (estimatif) : 21 500 € ;
- frais de missions des membres des CLI : 4 000 € ;
- autres services bancaires : 300 € ;
- cotisations diverses (ANCCLI...) : 1 000 € ;
- bulletin d'information – exposition : 10 000 € ;
- bulletin simplifié (newsletter et flyer). Je voudrais effectivement mettre en place l'édition d'un bulletin simplifié sous la forme d'une newsletter : 1 000 € ;
- réunion publique : 3 500 € . Pour le moment, il s'agit d'une estimation, mais ce sera peut-être un peu plus ;
- dépenses imprévues : 1 000 €.

On arrive ainsi à un total des dépenses de 72 150 €. Ne sont pas incluses dans ces dépenses les analyses pratiquées dans le ru des Landes. Mais, comme je vous l'ai dit, je dispose d'un premier devis chiffré à 35 000 €. Étant donné la somme annoncée, je pense qu'il va falloir que l'on ait encore un ou deux devis pour avoir des éléments de comparaison.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Cela reste effectivement un prévisionnel. Si d'autres actions devaient se mettre en place ou d'autres dépenses devaient intervenir, on est, vous l'avez bien compris, en mesure de les absorber. Je ne me souviens plus si cela doit être soumis au vote. De toute façon, on peut le soumettre au vote, ce n'est pas important.

À propos de ce bilan prévisionnel concernant les dépenses de fonctionnement, qui est contre ? qui s'abstient ?

Budget prévisionnel 2025 de la CLI Orano-LH voté à l'unanimité

Je vous remercie pour cette unanimité.

7. Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 12.12.2024 (Exploitant-ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons donc pouvoir passer à la suite de notre assemblée générale, et notamment au point 7, qui concerne les événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague. L'exploitant doit prendre la parole. Avons-nous rencontré des événements significatifs de niveau 1 ?

M. VARIN.- Non, il n'y en a pas eu. Il n'y a pas eu d'événements significatifs de niveau 1.

6. Présentation du bilan 2024 et des enjeux 2025 (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Excusez-moi, parce que j'ai sauté un point. Il y avait d'abord le point 6. Il s'agit de la présentation du Bilan 2024 et des enjeux 2025. Je laisse la parole à l'exploitant.

Monsieur VARIN, vous avez la parole.

M. VARIN.- Moi-même, je n'ai pas la chronologie exacte des présentations, mais c'est bon. Je vais vous présenter le bilan des faits marquants et les données clés de 2024, et également indiquer quelques éléments importants, des éléments clés pour nos objectifs de 2025.

Je commencerai par nos résultats de sûreté, que nous avons partagés cette semaine avec l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection : 39 événements de niveau 0, à comparer aux 32 que nous avions eus en 2023. Nous avons effectivement des améliorations sensibles pour certains sujets que nous avions adressés, en particulier sur nos processus d'inhibition incendie, mais nous avons également progressé sur un certain nombre de sujets, comme les surpressions sur certains équipements. Nous avons identifié un sujet sur la maîtrise des contrôles périodiques et, en particulier, en lien avec l'intégration des nouveaux projets. J'avais, je crois, présenté la dernière fois un événement qui était lié à cette typologie. C'est d'ailleurs le niveau 1 que nous avions enregistré l'année dernière : lorsqu'on lie de nouveaux projets, de nouveaux équipements, forcément, il faut l'intégrer dans nos bases de maintenance et de contrôles périodiques associés. On a eu quelques écarts l'année dernière sur lesquels nous avons travaillé en termes d'amélioration de notre organisation. On a également des sujets sur la radioprotection. On a largement progressé sur certains sujets, comme les défauts de pointage entrée de zone, pour les dosimètres opérationnels. On a quelques sujets sur la culture radioprotection, mais sur lesquels nous travaillons aujourd'hui. Je dirais que c'est l'effet saillant de nos résultats de sûreté.

En ce qui concerne nos exercices, on a toujours une pratique intensive des exercices de gestion de crise, avec une dimension qui apparaît de plus en plus dans nos pratiques, je veux parler de la dimension protection physique. On effectue aussi des exercices qui ont une dimension sûreté nucléaire, mais aussi une dimension sécurité. En particulier, des exercices inopinés qu'ils ont pu réaliser l'année dernière avaient cette dimension. Forcément, au-delà de l'entraînement de l'ensemble de l'organisation de gestion de crise, on des exercices plus localisés, ce que l'on appelle des mises en situation, où, finalement, on va former les équipes, mais au niveau de l'atelier et sans gréer forcément l'ensemble de l'organisation de gestion de crise.

Bien évidemment, nos enjeux 2025 s'inscrivent exactement dans notre logique 2024, avec un objectif de toute façon toujours affiché : n'avoir aucun événement de niveau 2 sur le site de La Hague.

Quelques faits marquants, mais on l'avait déjà précisé ici : on renforce toute notre organisation et tous les moyens sur l'étude de la pérennité du site de La Hague, je parle des installations actuelles, et ce que l'on appelle « Pérennité Résilience ». Pérennité, c'est comment je maintiens les équipements en place et Résilience, c'est comment je peux être amené à remplacer certains équipements ou à doubler certains équipements existants actuellement sur le site.

Pour nous, et c'est un point également important et qui concerne un sujet partagé plusieurs fois au sein même de cette instance : le projet de densification des piscines. Nous avons obtenu l'accord de l'Autorité de sûreté pour pouvoir immerger en 2025 les premiers paniers. Ils seront immersés à la fin de ce premier semestre. La CLI du mois de juin nous donnera l'occasion de faire un point d'étape. Les premiers paniers sont déjà sortis de nos lignes de fabrication à Thémis. Nous avons également respecté l'ensemble de nos jalons sur le Barrage des Moulinets, avec un point extrêmement important : la sécurisation et la mise en place d'un bouchon définitif dans la galerie du barrage. Cela a été fait récemment, conformément au planning que l'on avait affiché. On a également organisé les journées de la résilience sur le site. C'était l'occasion de présenter à l'ensemble de nos salariés toutes les dispositions de gestion de crise au sens large, qu'elles concernent la protection physique, la sûreté nucléaire ou le contrôle de l'environnement. Et puis, c'est un sujet qui peut paraître finalement assez commun, puisqu'on renouvelle régulièrement nos certifications, mais je pense qu'il est important de le souligner à nouveau, parce que ce ne sont pas des choses qui vont de soi : tous les ans, nous avons un certain nombre d'audits, qui vont au-delà de ce que peut faire l'Autorité de sûreté nucléaire et ces audits nous permettent de vérifier la conformité de nos processus et de notre système de management par rapport à des normes ISO qui couvrent la qualité au sens large, mais aussi la sécurité au travail, la partie qui touche à la maîtrise de la prévention de l'environnement, mais également la performance énergétique au titre de la 50001. C'est un nouveau référentiel. Cette fois encore, on ne peut que se féliciter du renouvellement de l'obtention de ces labels. Cela représente pour nous un fort investissement en termes de moyens, mais cela participe également à la maîtrise de nos activités.

En termes de sécurité, l'année 2024 s'inscrit globalement dans la lignée de l'année 2023. En ce qui concerne les salariés d'Orano, on a observé sur le site de La Hague quatre accidents du travail avec arrêt. On en avait eu cinq en 2023. Quant aux entreprises partenaires, on a eu plus d'accidents avec arrêt cette année qu'en 2023 : 18 accidents contre cinq en 2023. C'est pourquoi nous avons (inaudible) aujourd'hui :

redynamiser notre politique et réinterroger notre façon d'associer nos prestataires dans notre dynamique sécurité. Quand on regarde les accidents, c'est ce que l'on appelle le « Top 5 » de la typologie des accidents du travail, qu'observe-t-on en termes d'accidentologie ? 30 % sont liés aux déplacements. On a un vrai sujet sur le site. C'était déjà le cas avant, mais ça le reste. Il peut s'agir des déplacements, de chutes de plain-pied, de personnes qui chutent sur les trottoirs, dans les escaliers. C'est vrai que cela reste vraiment un sujet pour nous vis-à-vis de nos prestataires. C'est un sujet de tous les instants. On a aussi un sujet sur la protection des mains, c'est-à-dire sur l'adaptation, le port des EPI. On a pas mal d'accidents qui sont liés à des pincements, des coupures. Ils ne se produisent pas forcément en zone nucléaire. C'est un sujet sur lequel on continue à travailler. On a toutes sortes d'EPI qui existent sur le site, mais il faut aussi que l'on s'assure que ces EPI sont bien prescrits et bien portés durant les opérations.

On a également une troisième typologie d'accidents : tout ce qui concerne Gestes et postures. C'est ce que l'on appelle la « Manutention manuelle ». Ce sont des personnes qui se font mal au dos en portant des charges. Là aussi, on a eu quelques événements. Concernant les chocs à la tête, malgré le port du casque ou le port de la casquette, on a encore des chocs sur des tuyauteries lors des placements, lorsque les personnes se relèvent en intervention. S'agissant des produits chimiques, on a là aussi quelques accidents du travail qui relèvent d'une projection d'acide. Par exemple, il peut s'agir d'une goutte d'acide. Je prends toujours l'exemple des lunettes de sécurité faisant partie des EPI : il peut arriver que l'on reçoive une projection au-dessus des lunettes et que la goutte glisse juste derrière les lunettes de sécurité. On n'a pas eu d'accident grave en termes d'accidentologie, néanmoins, pour réaliser cette présentation chaque année, on voit bien que l'on a une typologie sur laquelle on continue à travailler, parce qu'on voit que ces typologies sont quand même toujours un peu les mêmes.

Il y a quand même un point important : la vigilance dans les déplacements. On voit que l'on a quand même beaucoup d'accidents aujourd'hui qui sont en lien avec cette problématique. Il est vrai que la configuration du site, les évolutions de la configuration du site... Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons mis en place une nouvelle barrière de sécurité, ce qui a fortement changé les habitudes en termes de déplacement. Et comme ce chantier est évolutif, il y a finalement une évolution des configurations de déplacement sur le site, ce qui peut aussi participer à cette typologie d'accidents. Effectivement, quand vous changez les chemins de déplacement, que vous avez des zones de travaux, cela peut aussi y contribuer.

C'est la raison pour laquelle on renforce nos dispositions. On arrive à la fin de ce chantier, les choses vont donc se stabiliser, et c'est là un point vraiment important. De même, et c'est l'un des points indiqués sur cette image, on a deux préveneurs qui, tous les jours, tournent sur le site pour identifier les situations à risque, par exemple, un reste de chantier qui aurait été mal géré, mal positionné, ce qui va nous permettre d'être en capacité au quotidien de détecter ces situations et de les traiter.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'un des objectifs de 2025, c'est de continuer à associer nos entreprises. On a mis en place, on l'a même renforcé, un gros travail avec les entreprises extérieures, pour être plus en capacité de les accompagner dans la déclinaison de nos dispositions de sécurité, parce qu'on s'aperçoit là aussi à travers l'animation que nous mettons en place, que nous mettons à disposition des entreprises, que nous n'avons pas forcément sa déclinaison au sein des entreprises tel que nous l'attendons. On travaille avec elles dans ce domaine.

Ce n'est peut-être pas très chronologique, mais, en 2024, on a poursuivi la campagne « ZERO accident », et c'est quand même ce qui nous a permis d'atteindre ces résultats, parce que, même s'ils sont, en particulier pour les salariés Orano, du même niveau que celui de 2023, cela reste quand même de très bons résultats comparés à l'industrie. On a aujourd'hui des taux de fréquence de l'ordre de 1 pour les salariés d'Orano. Ce sont quand même de très bons résultats. On maintient aussi des journées sécurité. On l'avait fait l'année dernière, on en avait fait deux. On va le refaire cette année et on associe également nos prestataires dans la construction de ces journées et dans leur animation, avec un certain nombre de stands. Quand j'ai regardé l'image que l'on a choisie illustrant le simulateur de chute, je me suis dit que ce n'était pas forcément très explicite. Les gens peuvent mettre un harnais et voir, lorsqu'ils chutent, l'énergie qui est déployée lorsque la personne va perdre l'équilibre. À une époque, on avait également fait venir des cascadeurs. Ce sont des choses qui sont aussi intéressantes. Les personnes, des professionnels, reproduisent des situations que l'on observe. Par exemple, elles se trouvent dans un escalier tout en regardant leur téléphone portable et elles tombent devant les salariés, qui se rendent compte des conséquences que cela peut avoir lorsqu'on n'est pas attentif. On met également cela en service. C'est la démonstration par l'exemple, mais avec des professionnels.

Concernant la partie dosimétrie. On a aujourd'hui des résultats qui sont parfaitement maîtrisés sur le site en termes d'exposition, quelles que soient les différentes populations qui travaillent dans l'établissement,

que ce soient des salariés Orano ou des salariés partenaires. On a une valeur moyenne qui est de l'ordre de 0,14 millisievert, à comparer avec la limite pour le public qui est fixée à 1 et avec les limites pour les travailleurs qui sont fixées à 20. Quand on regarde de façon plus fine entre les salariés Orano et les salariés des partenaires, on a effectivement une équivalence. On a 0,12 (inaudible).

Mme HOVANIAN.- Pouvez-vous parler dans le micro s'il vous plaît ?

M. VARIN.- Je ne vous cacherai pas que les conditions pour se faire entendre ne sont pas toujours optimales, ici. Je ne vais donc pas bouger, je vais rester comme ça.

Je voulais simplement dire que, quand on regarde le distinguo entre les salariés Orano et les salariés des entreprises extérieures, là aussi, le niveau d'exposition moyen est quasiment équivalent, 0,12 et 0,15. On obtient donc de très bons résultats. La question qui vient naturellement, c'est celle portant sur la valeur moyenne et les valeurs maximales. La valeur maximale enregistrée l'année dernière sur le site est de 4,23 millisieverts. On obtient donc quand même de très bons résultats. Quand j'ai commencé ma carrière dans la radioprotection, je me souviens qu'elle était supérieure à dix millisieverts en valeur maximale. Elle est désormais à 4,23. Ce n'est d'ailleurs pas celle enregistrée dans le démantèlement, mais pour des activités de maintenance spécifiques que l'on a été amené à réaliser cette année. Un point important, qui fait écho à ce que je disais tout à l'heure sur le déploiement de la dosimétrie opérationnelle : on avait observé dans le passé un certain nombre d'écart pour des personnes qui ne pointaient pas leur dosimètre, parce que notre dispositif n'était pas bloquant. Ou alors, quand elles pointaient le dosimètre, elles n'attendaient pas la fin d'activation du dosimètre, elles rentraient dans la zone et on s'apercevait que le dosimètre n'était pas activé. On est en cours de déploiement d'un nouveau dispositif, qui est largement déployé maintenant sur le site. C'est un nouveau dosimètre opérationnel, avec un nouveau dispositif qui rend beaucoup plus bloquant l'asservissement entre l'entrée de zone et l'activation du dosimètre, à la différence du système ancien, pour ceux qui le connaissent. Dans l'ancien système, on avait vraiment un dosimètre nominatif. C'était son propre dosimètre que l'on activait et que l'on désactivait, que l'on gardait dans son vestiaire. Désormais, ce sont des dosimètres que l'on va chercher sur un râtelier lorsqu'on rentre en zone. C'est un peu le même système que celui utilisé par nos collègues d'EDF. On a changé de postulat, si je puis dire. Avec ce déploiement, avec les sécurisations d'accès que l'on a mises en place, le nombre d'événements lié aux défauts de pointage des dosimètres opérationnels a largement diminué.

Je passe à l'environnement. Un point important, mais on l'avait déjà évoqué durant la séance du mois de décembre quand on avait parlé de nos résultats en termes d'impact, en termes de rejets et d'impact, mais c'était plutôt pour l'année 2023 : je vous confirme qu'en 2024, notre impact est toujours maîtrisé. On est en train de procéder aux dernières estimations et aux derniers calculs, mais globalement, notre impact est toujours du même ordre de grandeur. L'impact des rejets de La Hague est l'équivalent d'une à deux journées de radioactivité naturelle. En ce qui concerne les faits marquants, là aussi, on a suivi ce dossier régulièrement dans cette instance : nous avons réaménagé la zone du ruisseau des Landes et j'avais présenté les travaux dans leur version finale lors de la dernière CLI. Nous avons également travaillé sur un certain nombre de sujets que sont : la performance énergétique, mais aussi la consommation d'eau du site. En électricité, pour la première fois, on a été en dessous de 600 gigawattheures annuels, et c'est le résultat de différentes actions d'économie. Considérées individuellement, elles peuvent paraître comme étant de faible ampleur, mais, étant donné la taille du site, on a des effets. On est en train de (inaudible) l'ensemble de tout ce qui concerne l'éclairage du site. On passe au LED le plus possible dans les bâtiments. On travaille aussi sur des optimisations. On a des moteurs de ventilateurs qui consomment beaucoup d'électricité et on travaille sur de nouvelles générations de moteurs, qui nous permettent d'optimiser la consommation électrique. À propos de l'eau : c'est un vrai sujet sur lequel nous travaillons et, là aussi, on a vraiment une optimisation du volume d'eau que l'établissement a été amené à consommer, en particulier sur l'eau potable. Sur cinq ans, on a diminué de 20 % la consommation d'eau potable. Cela passe par des actions que sont la rénovation du réseau et la mise en place de compteurs, avec un maillage plus serré, ce qui nous permet de détecter rapidement en cas de fuite où elle se situe, et donc d'agir rapidement. À propos du CO₂, on a à peu près la même tendance, parce que les grands gains que l'on a pu déjà observer étaient dus à la mise en œuvre des chaudières électriques et que les dernières chaudières au fioul interviennent désormais vraiment en appoint. Vous le voyez, il y a un petit ajustement, il est légèrement supérieur à 2023/2024, mais c'est lié à de nouveaux coefficients de conversion. Quand vous faites le calcul de rejets CO₂, vous devez appliquer des coefficients de conversion particuliers sur la part d'électricité que vous consommez. C'est donc juste le jeu des coefficients qui produit cette évolution.

En 2025, on s'inscrit tout à fait dans les mêmes tendances que celles de 2024, c'est-à-dire : poursuivre notre limitation de la consommation électrique. On poursuit encore notre *vamping*, on poursuit le

remplacement de certains équipements. Concernant la maîtrise de notre consommation d'eau, on a travaillé sur l'eau potable et on continue à travailler sur l'eau potable, mais on va aussi travailler sur l'eau traitée. Le but est encore d'optimiser ce point sur notre réseau. Et puis, on poursuit notre réduction des émissions de gaz à effet de serre, puisque notre troisième chaudière électrique sera mise en service dans le courant de l'année 2025.

Du côté de la production : globalement, on a des résultats qui sont plutôt positifs cette année. Concernant les emballages, nous sommes totalement alignés par rapport à la demande de notre client, à savoir en termes de réception et de déchargement des emballages. Nous avons traité 871 tonnes. Je rappelle que c'est la dernière année qui était impactée par un arrêt long, en particulier sur UP 2, avec la mise en place de NCPF. Je rappelle que l'on a mis en place de nouveaux évaporateurs à la fin du premier semestre. Cela veut dire que, pour l'une des deux usines, pendant plusieurs mois, on ne pouvait pas fonctionner. D'un point de vue technique en production, on a des résultats qui sont au bout de tendance. Là aussi, il y a un projet important que nous avons mené à bien : avoir cisaillé des chemises qui étaient entreposées en piscine. C'étaient des chemises qui participaient au conditionnement en design de combustibles PWR, qui avaient été traités sur le site, et on avait gardé ces structures métalliques dans des paniers situés en piscine. Ainsi, on avait dédié l'une des chaînes de cisaillage à UP3, pour cisaiiller ces chemises. C'était prévu sur deux ans et on a tenu notre engagement. Cela participe aussi à la maîtrise et au fait de libérer des places en piscine. Concernant la vitrification, nous avons produit 713 conteneurs de déchets vitrifiés. On est un peu en retrait par rapport à ce que l'on envisageait. On est cependant meilleurs qu'en 2023, parce qu'on a eu en particulier quelques sujets sur la maintenabilité d'équipements de manutention dans l'atelier de vitrification qui ont fait retarder le démarrage d'une installation, une installation que l'on appelle le « Creuset froid », mais qui, en revanche, a démarré à la fin de l'année et qui a bien tourné en cette fin d'année 2024.

D'un point de vue technique et organisationnel, il y a eu également un fait marquant : la première étape d'un projet, projet qui a déjà été évoqué ici, le projet « Convergence ». C'est la première étape du regroupement des équipes de conduite en salle de conduite UP3. Je rappelle que l'objectif c'est qu'entre 2024 et 2026, on regroupe dans une seule et unique salle de conduite, la salle de conduite UP3, l'ensemble de la conduite des deux usines. Forcément, on le fait par étape de process et nous avons regroupé à la fin

de l'année l'ensemble des ateliers du pôle chimie, tout ce qui concerne la séparation et la purification. On l'a fait à la toute fin du mois de septembre. Et très récemment, mais je crois que je vais en parler ensuite, on l'a également fait pour le pôle plutonium en début d'année 2025. Ainsi, vous avez déjà la conduite plutonium et la conduite du pôle chimique qui se font depuis UP3. C'est un projet qui a une double dimension finalement, puisqu'il a une dimension technique qui participe à la pérennité, parce qu'on profite de ces projets pour, là aussi, pérenniser nos systèmes de conduite qui avaient déjà plusieurs dizaines d'années, et puis c'est aussi un sujet organisationnel. On a réussi ces déménagements et je peux vous dire que c'était un challenge. Aussi, je ne peux que féliciter les équipes techniques, parce que, quand on déménage une salle de conduite, vous passez de l'ouest à l'est du site en une matinée. Forcément, vous avez préalablement préparé tous les câblages, vous avez déménagé durant la semaine précédente les tableaux de sécurité. On démarre à 06h30 et à 10h30, la conduite a basculé de l'autre côté. Vous pouvez juger de la performance technique qui a été réalisée. Ce projet a une dimension humaine importante, puisque, forcément, pour les personnels, il y a une évolution des conditions de travail, parce qu'on les regroupe dans une seule et unique salle de conduite. Et il y a effectivement le développement d'une (inaudible) polyvalence à moyen terme. On a travaillé à la suite de beaucoup d'interrogations des salariés en cette fin d'année. C'est vrai que l'on était très focalisé sur l'angle technique, mais on a travaillé avec les salariés, surtout en fin d'année 2024 et en début d'année 2025, pour réussir à adapter le dispositif pour que l'enjeu de montée en compétence soit moindre par rapport à ce que l'on avait envisagé initialement.

Quant aux enjeux 2025 : il s'agit de traiter 1130 tonnes. On revient à un niveau de production important en cohérence avec le fait que l'on ait plus d'arrêts liés à la mise en place des nouveaux évaporateurs. C'est un vrai enjeu. On ne l'a pas indiqué ici, mais on a aussi un programme ambitieux en termes de vitrification. Et puis, mais je l'ai déjà évoqué, on poursuit le regroupement des équipes de conduite. On a déjà fait le pôle plutonium dès le début de l'année, à la fin du mois de janvier et au début du mois de février, mais la prochaine étape, en novembre, consiste à regrouper le pôle vitrification en salle de conduite UP3. Il y a un point connexe à l'ensemble de ce projet : on a une salle de supervision radioprotection, qui se situait aussi à UP3. On l'a fait évoluer et on l'a déménagée maintenant au-dessus de la salle de conduite UP3. Cela a été réalisé au début de 2025. Ce sont des enjeux, mais qui sont déjà réalisés.

Si je fais maintenant un point sur les grands projets : ce sont des sujets que j'ai déjà un peu évoqués, mais on a réussi le démarrage des NCPF, les nouveaux évaporateurs à R2. On peut, cette fois encore, se féliciter de cette réussite technique, mais je l'ai déjà signifié ici. Ce sont des projets qui, techniquement, sont très compliqués, mais que l'on est parvenu à mener à bien dans le respect de nos délais et, techniquement, en toute fiabilité. On poursuit le déploiement du troisième entreposage de rebuts et de plutonium sur le site, tel qu'on l'avait présenté ici à plusieurs reprises. Il devrait être mis en service d'ici à la fin de l'année. On a toujours d'autres projets que j'avais déjà évoqués : le fait de poursuivre la construction des entreposages des déchets vitrifiés compactés, puisqu'on est en phase de finalisation pour, à la fois, une fosse complémentaire pour la vitrification et notre extension d'entreposage des déchets compactés. Ce sont des choses que l'on a déjà évoquées ici.

À propos des enjeux : j'ai déjà parlé de la clôture, ce que certains appellent « Le mur ». Concernant cette « Clôture lourde », le projet arrive bientôt à son terme s'agissant des points principaux. Aujourd'hui, la clôture est finalisée, il reste à finaliser les dispositifs d'accès piétons au sud. On le voit sur ce schéma, vous avez le nouveau bâtiment Atlas qui est symbolisé et les accès à travers la clôture que sont les petites portes que l'on voit derrière le passage piéton. Aujourd'hui, on rentre déjà par cet accès, mais il n'y a pas de badgeage qui soit encore opérationnel. Ce sera mis en place d'ici à la fin du mois, et on aura l'équivalent pour les véhicules au nord. C'est vrai que cela constitue un vrai changement, à la fois un changement de circulation sur le site, mais également un champ de contraintes supplémentaires important, et aussi un changement pour les conditions de travail de nos collaborateurs. Il y a la finalisation de l'entreposage RBM. Notre objectif est d'enclencher la densification à partir du mois de juin et, d'ici la fin de l'année, d'immerger 150 nouveaux paniers.

D'un point de vue économique et intégration dans le territoire, cela a déjà été exprimé dans d'autres instances, à d'autres moments de cette année, mais je voudrais quand même rappeler que l'année 2024 a été une année marquante en termes de volume d'achats et d'investissement. Le volume d'achats, c'est un milliard d'euros d'achats qui ont été réalisés par Orano, dont 75 % réalisés en Normandie, ce qui fait de nous un acteur clé de l'économie normande, et ce, depuis de nombreuses années et sur le long terme. Je rappelle qu'il y a quelques années, durant ces réunions, on n'affichait plutôt 500 ou 650 millions d'euros d'achats. On a atteint un milliard. Aux environs de 2030, on sera à deux milliards. Dans ces volumes d'achats, il y en a à

peu près 50 % qui sont liés aux investissements, puisque ces achats couvrent à la fois la dimension investissement et la dimension achats pour l'exploitation.

On a aussi quelques actions aujourd'hui sur lesquelles je voudrais revenir : on a renouvelé notre convention avec le SDIS 50. Vous savez que l'on a un lien très fort avec le SDIS, dans la mesure où certains de nos salariés du service de sécurité sont également pompiers volontaires. On a des conventions sur la reconnaissance de formations mutuelles et les dispositions de formation associées. On s'est associé à des actions de nettoyage de plage, par exemple. C'est ainsi que l'on a permis à nos salariés de participer à cette opération. De mémoire, il me semble que c'était sur la plage d'Urville. On est très impliqué dans « La fête de la science ». On a reçu plus de 4000 personnes lors de « La fête de la science ». C'est un moment important pour faire connaître nos activités, parce qu'on s'aperçoit quand même, lorsqu'on discute avec le territoire - et c'est toujours surprenant pour moi, comme pour d'autres de mes collègues, que, finalement, la connaissance de ce que l'on fait n'est pas si évidente. Il y a un mélange dans la compréhension. On parle de la centrale, on parle de tout. Cette instance y participe, mais on a un travail de communication à poursuivre, parce que, pour que nos citoyens et ceux qui habitent autour de La Hague puissent avoir un avis éclairé, il faut encore savoir de quoi on parle. Aussi, je pense qu'il est important que l'on réalise ces actions de communication.

On poursuit également des visites. L'exemple pris ici, ce sont des visites que l'on a faites récemment avec des collégiens. C'est ce que l'on appelle l'opération « Cotent'Industries ». Ici, c'est un chien robot qui a déjà fait l'objet de parutions dans la presse. L'idée est de recevoir des collégiens. Ils vont chez Naval Group, ils vont chez EDF, ils viennent chez nous et chez CMN. L'idée est qu'on leur fasse découvrir nos métiers, parce qu'on sait qu'aujourd'hui il y a quand même une difficulté dans le recrutement des jeunes pour les métiers techniques et scientifiques. Le but, c'est que, pendant une journée, ils puissent découvrir ce que l'on fait. Ils vont à l'école des métiers, ils vont manipuler à l'école des métiers. Avec nos opérateurs, ils vont utiliser les télémanipulateurs, ils vont travailler en boîte à gants pour voir en quoi cela consiste, tout cela pour éveiller chez eux le goût technique.

Je fais un lien naturel avec le dernier slide, nos enjeux de ressources humaines. On a un volume de recrutement en 2024 qui a été très conséquent. Cela représente plus de 700 personnes en CDI et en CDD au périmètre du Groupe. Là aussi, on a une implication très forte dans l'alternance et dans le fait de recevoir

des stagiaires, mais recevoir des stagiaires et des alternants constitue également pour nous un vivier important, parce que cela nous permet aussi d'identifier des talents et puis d'identifier des personnes qui veulent nous rejoindre. Du coup, cette formation leur a déjà permis de monter en compétence, avant de rejoindre l'établissement ou la société. On participe à beaucoup de forums, des forums « Job dating ». J'ai appris ce terme, puisque c'est ainsi que l'on parle désormais. À propos des conférences, notre objectif, c'est d'y être également présents, là aussi pour que les personnes qui recherchent du travail, comme pour les étudiants, connaissent nos activités, connaissent nos métiers, et au-delà des visites que l'on réalise sur site. On sait que la filière nucléaire représente un réel enjeu dans les prochaines années, étant donné son développement et son attractivité. C'est pourquoi on est très présent dans ce type de manifestation.

On a un fort volume de formations, comme tous les ans, avec un volume de compagnonnage important et qui, forcément, se renforce avec le fait que l'on regroupe les équipes de conduite. Cela s'appuie aussi sur une formation importante par compagnonnage. Voilà ce que je pouvais dire à propos des ressources humaines. En 2025, globalement, notre niveau de recrutement est à minima de cet ordre-là. On reste donc inscrit dans cette dynamique, et je pense que cela est valable pour plusieurs années et que cela est vrai pour l'ensemble de la filière. On va poursuivre ces actions qui visent à améliorer l'attractivité. Finalement, il y a deux angles : comment fait-on connaître nos activités à l'extérieur et comment rendre nos métiers attractifs vis-à-vis des personnes en recherche d'emploi, des étudiants ou des scolaires, mais aussi comment améliorer les conditions de travail sur le site pour faire en sorte que le site soit attractif, parce que c'est là aussi un enjeu. Il faut que l'on travaille là aussi pour améliorer, pour continuer à améliorer les conditions de travail. On a retravaillé sur des salles de repos. Le bâtiment Atlas a été créé et mis en service voici bientôt deux ans au mois de juin et il y participe. On a également le projet d'un nouveau bâtiment pour nos partenaires, à peu près du même type, mais au sud du site. On travaille donc toujours à l'amélioration. Et c'est vrai que la fin des travaux de la construction du mur facilite aussi une stabilisation de la configuration du site et des modalités de circulation.

J'espère avoir été suffisamment explicite, tout en étant parvenu à garder le micro sous le menton durant les deux tiers du temps. (Rires).

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur VARIN. Avant de passer aux questions, je voudrais simplement changer de casquette et vous dire qu'en tant que membre du bureau du SDIS 50, je vous remercie

effectivement pour la convention qui a été signée entre votre établissement et le SDIS 50 concernant le volontariat des sapeurs-pompiers.

Passons aux questions.

M. HERLEM.- Bonjour. Je vais poser des questions concernant les accidents de travail. Par rapport aux résultats, je les trouve très bons, puisqu'il y a 4 accidents de travail pour les salariés d'Orano, même si le taux de fréquence augmente. C'est-à-dire que, à mon avis, c'est quand même dû à la baisse des effectifs.

M. VARIN.- Je savais que vous porteriez un œil attentif à la parenthèse située derrière le gros chiffre. Il y a effectivement une particularité : quand le taux de fréquence est plus élevé que 0,8 alors qu'il y a moins d'accidents, c'est parce que, dans notre comptabilité, vous avez parfois des accidents sur lesquels on fait des recours. Du coup, quand le recours tombe, c'est-à-dire que l'accident n'est plus comptabilisé comme étant un accident de travail, on le comptabilise *a posteriori*, et cela peut donc jouer sur le calcul du TF. C'est donc vraiment très administratif. Mais je suis d'accord avec vous, cela peut effectivement interroger sur le fait que l'on voit 0,8 en 2024, mais c'est lié à un processus administratif.

M. HERLEM.- D'accord, je croyais que c'était lié à une baisse d'effectifs.

M. VARIN.- Non, ce n'est pas le cas.

M. HERLEM.- Les chiffres sont bons, surtout qu'avoir un taux de fréquence presque équivalent à 1, par rapport à l'industrie existant à l'extérieur, cela peut aussi attirer les gens pour venir travailler à Orano, puisque c'est quand même un (bon) indicateur pour un salarié. Dans la construction, c'est un taux de fréquence de 28, dans le transport terrestre, il est de 21, et dans la métallurgie, il est à 11. Je ne sais pas si on se rend bien compte, mais ce sont quand même des fréquences accidentogènes (importantes).

J'ai une autre question qui concerne les entreprises (externes) qui sont passées de 5 accidents à 18. Quelles actions menez-vous par rapport aux entreprises, qui sont, évidemment, libres de gérer leur accidentologie et la protection de leurs salariés ? Mais vous, Orano, est-ce que vous avez des actions précises sur ce sujet ?

M. VARIN.- Aujourd'hui, il y a un vrai travail effectué, comme il y en avait déjà un avant, mais on le renforce encore plus, porté sur l'animation du groupe de travail sécurité entreprise, pour que l'on capte mieux leurs attentes vis-à-vis de dispositions prévention qui (inaudible) chez nous, mais il y a aussi le fait qu'un

certain nombre de règles, un certain nombre de communications que l'on peut être amené à faire sur la sécurité, pour qu'ils développent la sécurité au sein de leur propre entreprise... On s'aperçoit que l'on envoie le message, mais il n'est pas décliné chez eux. On essaie de voir aujourd'hui comment nous sommes capables de les aider dans cette animation sécurité au sein des entreprises, c'est-à-dire que ce ne soit pas un message qui tombe dans une boîte aux lettres. On travaille vraiment de concert avec eux aujourd'hui pour dynamiser cette communication, parce que, si on regarde nos bons résultats, on voit que cela passe d'abord par la mise en visibilité de la culture de sécurité. Je rappelle qu'on a progressé quand même de façon notable et que, depuis 2 ans, ce n'est pas pour rien, mais parce qu'on est allé voir des électriciens nucléaires espagnols, en Espagne, et parce qu'on est désormais associé à WANO, une association internationale, qui nous a ouvert les portes vers d'autres industriels nucléaires. Ils nous ont dit qu'on avait des résultats corrects du point de vue de la sécurité, mais que l'on pouvait faire mieux. Ils nous ont dit d'aller voir une centrale précise, puisque c'était la référence chez WANO. Nous sommes donc allés en Espagne. C'est l'affichage de cette notion de campagne « ZERO accident », le fait de l'afficher partout , qui nous a aussi aidés à faire en sorte que cette culture se développe. Ce qu'il faut maintenant, c'est que l'on réussisse à faire embarquer par nos prestataires ce que nous sommes parvenus à faire embarquer par nos propres salariés.

M. HERLEM.- Auriez-vous en mémoire la typologie des 18 accidents ? Est-ce que c'est lié au mur ?
(Rires).

M. VARIN.- Non, mais il y a beaucoup de déplacements, mais il y a également des problèmes liés aux gestes et postures, des ports de charge. Ce ne sont pas forcément des événements qui sont importants, mais ce sont quand même toujours des signaux faibles sur le port de charge. Mais l'essentiel est quand même constitué par cela. Ce sont les chutes de plain-pied, les ports de charges. Et puis on a eu aussi un sujet sur les protections des mains. C'est aussi un vrai sujet, à propos duquel on voit bien que, de temps en temps, les EPI portés ne sont pas tout à fait ceux que l'on avait prescrits.

M. HERLEM.- Je vais poser une autre question, mais qui porte cette fois sur les effectifs. On parle de recrutement, d'alternance, d'heures de formation, au niveau des effectifs purs d'Orano, durant les cinq dernières années, à combien êtes-vous passé ? 3000, 2800, 3200 ? On n'a pas les chiffres effectifs, que ce soient des CDI, CDD, Alternants.

M. VARIN.- Aujourd'hui, on pourrait vous les fournir de façon détaillée. De mémoire, cela doit se situer autour de 2600. 2500 à peu près. Mais je rappelle que nos projets « Convergence » que l'on avait déjà présenté ici... mais ici, c'est pour Orano recyclage, je ne parle pas de la partie démantèlement, c'est toujours la difficulté. Aujourd'hui, il y a la partie démantèlement qui vient s'ajouter à la partie Orano recyclage. Si on parle du projet « Convergence », un sujet que l'on a présenté ici, l'objectif global de ce projet d'ici 2027 visait globalement à supprimer 200 postes au total, mais, étant donné les départs en retraite, on avait un volume de recrutements à faire qui était conséquent. C'est la raison pour laquelle on continue à recruter.

M. HERLEM (hors micro).- Par rapport à la pyramide des âges, combien y a-t-il de départs (inaudible) ?

M. VARIN.- Écoutez, je vous propose que l'on fasse une CLI RH. En revanche, je peux répondre de façon quand même très simple. Notre pyramide des âges est une pyramide qui est plutôt assez équilibrée. Il y a eu de grandes vagues de départs liées à toute la génération de personnes qui avaient été embauchées pour démarrer UP3, mais aujourd'hui, quand on regarde la pyramide des âges, c'est assez équilibré.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROUSSELET, vous avez la parole.

M. ROUSSELET.- J'avais à peu près la même question sur le recrutement. C'est vrai que l'on a du mal à bien le percevoir, parce que vous en faites 700, mais combien y en a-t-il en moins ? C'est vrai que c'est important. L'autre jour, en réunion de Bureau, cette question a été abordée et on nous a dit que « Convergence », c'était plutôt moins 250. C'est vrai que l'on peut s'interroger sur le bilan.

M. VARIN.- Je pense que je viens de vous répondre. Ce sont 200 suppressions. Cela vaut pour « Convergence » dans sa globalité, phase 1 et phase 2, que l'on est en train de déployer jusqu'en (inaudible) à peu près. C'est de l'ordre de 200 postes qui sont impactés, mais dans la même période, vous avez entre 300 et 350 départs.

M. ROUSSELET.- C'est cela qui serait intéressant de voir, mais j'ai bien compris que vous n'avez pas tout en tête, et c'est normal. Parce que ce serait intéressant de parvenir à comprendre, parce que (inaudible) en soi ne veut pas dire grand-chose. S'il y a les départs en retraite plus des emplois (inaudible), on peut peut-être arriver à un bilan négatif.

M. VARIN.- Les chiffres que je viens de donner sont ceux que l'on avait déjà donnés.

M. ROUSSELET.- J'ai juste une question un peu pratique sur la présentation. Vous avez rempli le tableau, et c'est formidable, avec tout le bilan général tel qu'on vous l'avait redemandé, mais j'ai vu un décalage important entre ce qu'on peut lire dans le compte rendu annuel de l'ASN et de vous-même sur le tonnage. Si je prends l'exemple du tonnage MOX de Melox, j'ai repris année par année les bilans déclarés par l'ASN et par vous, mais cela ne correspond pas. Je ne sais pas si vous allez pouvoir apporter une réponse ce matin, mais ce serait bien que l'on comprenne les raisons pour lesquels on obtient des différences importantes, puisqu'en 2023, par exemple, vous avez déclaré 82 tonnes de production MOX, tandis que le bilan ASN fait état de 72 tonnes. L'année précédente, c'était 59 de votre côté et 54 du leur, etc. En résumé, durant toutes les dernières années, on relève vraiment une très grosse différence. En 2019, vous avez déclaré une production de 90 tonnes quand l'ASN inscrit 73 tonnes. Je ne sais pas si vous aurez la réponse ce matin, mais ce serait bien d'avoir un éclaircissement pour comprendre la façon dont chacun compte. Je suppose qu'il existe une explication technique s'agissant de la divergence des chiffres.

M. VARIN.- Vous me permettrez de vérifier les chiffres. On a produit 82 tonnes à Melox.

M. ROUSSELET.- Peut-être est-ce l'ASN qui se trompe, je n'en sais rien.

M. VARIN.- Ce n'est pas ce que j'ai dit (Rires).

M. ROUSSELET.- Ce que je veux dire, c'est qu'entre ce que l'on voit inscrit dans le bilan annuel de l'ASN et le vôtre, j'ai repris les tableaux depuis 2015, on arrive à une différence de tonnages non négligeable, parce qu'il y a des années durant lesquelles on trouve six ou sept tonnes de différence, et pour d'autres années, ce sont dix ou treize tonnes. Je pense que cela vaudrait le coup de regarder d'un peu plus près et de comprendre la divergence entre les deux tableaux. Cependant, je sais que vous ne pourrez pas nous apporter une réponse ce matin. Du côté de l'ASN, il vous faudra également étudier les raisons pour lesquelles les chiffres ne correspondent pas, parce que ce n'est vraiment pas négligeable lorsqu'il s'agit de tels niveaux de différence.

À propos des objectifs de cisaillage de l'année prochaine, vous nous les avez donnés. Vous avez dit que, cette année, c'était 871, mais quel était l'objectif ?

M. VARIN.- Cette année, on avait comme objectif 950 et on en a fait 871, mais l'écart n'est pas lié à des problèmes techniques. Je vais être très clair : on a eu des conflits sociaux, ce qui fait que l'on n'a pas pu produire autant que prévu.

M. ROUSSELET.- Une toute dernière petite remarque : vous avez fait le bilan CO 2. J'avais déjà fait la remarque il y a déjà quelque temps : l'autre jour, on a eu la présentation faite par EDF de leur bilan carbone et c'était extrêmement intéressant. J'ai fait une remarque : il y a un certain nombre de choses qui voyageaient en train avant et que vous avez remises sur des camion depuis quelques années, en particulier les (inaudible) qui vont au CSA. Je m'interroge sur la raison de ces changements. Je sais que vous avez remis les (inaudible) dans les trains, mais pour les (inaudible), il y a toujours des camions qui partent vers le CSA. Je sais que c'est très marginal, mais c'était juste une question que je me posais. Pourquoi, avant, on le mettait sur le train à Valognes, puis cela allait à Brienne-le-Château et cela fonctionnait très bien, et pourquoi avoir remis en service le transport par camion ? Dans la logique actuelle, c'est surprenant.

M. VARIN.- Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguité, puisque vous avez noté une ambiguïté sur les tonnages dans le tableau, mais je ne veux pas qu'il y en ait aussi une sur les bilans CO 2. Nos bilans CO 2 sont comptabilisés aux bornes du site et on n'intègre pas les sujets des transports. Cela n'y figure pas.

M. ROUSSELET.- Cependant, je maintiens ma remarque.

M. VARIN.- J'ai bien compris.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUSSELET. M. BARBEY, Mme HOVNANIAN, Mme BROU et M. MARTIN demandent la parole.

M. BARBEY.- J'ai quatre demandes d'éclaircissement ou de précision. Monsieur, tout à l'heure, était un peu étonné à propos des accidents de travail avec arrêt. Pour les entreprises extérieures, il y en a eu 18 alors que l'année précédente, il n'y en avait que cinq. Est-ce que c'est dû à une dégradation des conditions de travail ou bien est-ce que c'est dû à une augmentation des effectifs des entreprises extérieures, ou encore est-ce dû à une autre raison ?

Le deuxième point rejoint la question portée sur les émissions de gaz à effet de serre : l'activité de l'usine en cinq ans n'a pas été fondamentalement modifiée et on nous indique une baisse de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, équivalent CO 2. Est-ce que j'ai bien compris qu'il s'agissait d'un

changement du mode de calcul de ces émissions, et non pas une réduction effective de ces gaz à effet de serre ?

M. VARIN.- À propos du premier point, ce n'est pas forcément lié à une dégradation des conditions de travail, mais il est vrai que l'on a plus de projets sur le site pour les entreprises extérieures. Il y a beaucoup de travaux, c'est donc aussi l'une des raisons qui explique l'évolution du nombre d'accidents, parce que, effectivement, on a beaucoup de projets de construction dans l'établissement, qu'il s'agisse de constructions ou de modifications.

Concernant votre deuxième question - vous n'avez pas dû participer aux dernières CLI, et c'est normal – on a une évolution majeure sur le site : dans l'établissement, la production de vapeur qui est indispensable se faisait avant avec des chaudières au fioul, et on est passé à des chaudières électriques. C'est pourquoi on a eu une évolution majeure concernant le rejet de CO₂. L'impact s'est aussi porté, par exemple, sur des rejets de dioxyde de soufre. Dans un premier temps, on avait changé la qualité du (inaudible) utilisé, mais comme on n'utilise plus de fioul, cela a forcément un impact. Ma remarque de tout à l'heure était juste liée à un ajustement du calcul de cette année, comparé à celui de 2023. C'est seulement une histoire de coefficient, mais ce n'est pas la raison pour laquelle on obtient 50 %, mais c'est le mode de production de vapeur.

M. BARBEY.- J'ai deux autres demandes de précision. Dans les bilans qui ont été faits en radioprotection, et notamment les ESR, les événements significatifs en radioprotection, c'est pareil chez EDF, il y a pas mal d'incidents qui sont des pénétrations en zones délimitées sans le dosimètre opérationnel. J'ai compris que, dans le cas présent, l'activation du dosimètre opérationnel est maintenant asservie à l'entrée en zone, ce qui veut dire que quelqu'un en possession d'un badge ne pourra pas rentrer en zone délimitée s'il n'a pas activé son dosimètre. Est-ce bien cela ?

M. VARIN.- Avec notre système précédent, on avait quand même des portillons qui n'étaient pas toujours bloquants. Effectivement, si la personne badgeait mal, il pouvait avoir l'impression qu'il l'avait activé, il poussait le portillon et il rentrait dans certains cas de figure. Maintenant, ce n'est plus possible, parce que c'est totalement asservi. Et puis, on avait aussi une autre cause de défaut : on avait maintenu des accès possibles à côté du portillon, lorsqu'on avait du matériel, lorsqu'on avait des choses un peu encombrantes. C'était inscrit « Sens interdit sauf transport de matériels », mais on a eu des cas où les personnes avaient oublié d'activer, avaient du matériel dans les bras et passaient par le sens interdit. Là-dessus, on a aussi

changé le process. Maintenant, ces portillons sont verrouillés et, si on doit rentrer du matériel, il n'y a que quelques personnes qui ont la clé. En somme, on a totalement bloqué cette ancienne possibilité.

Ma dernière question demande vraiment une confirmation, parce que je suis étonné par les chiffres en termes de doses. Le bilan qui a été présenté fait apparaître une dose annuelle de 135 microsieverts pour les travailleurs d'Orano, et ils ne sont d'ailleurs pas tellement différents si on inclut les entreprises extérieures, mais là, quand je vois ces chiffres, je suis étonné, parce que du côté du ministère du Travail, je reçois les informations et les bilans annuels pour les travailleurs. Il faut savoir que l'on a 380 000 à 390 000 travailleurs surveillés en France, que la dose moyenne pour cet ensemble est d'environ 900 microsieverts. Sachant que 60 % sont constitués de personnels médicaux. Et la plupart du temps, pour le personnel médical, les dosimètres reviennent inférieurs au seuil d'enregistrement et sont plutôt à 0,2 ou 0,3. Quant à l'industrie nucléaire, qui ne représente que 25 % des effectifs, en revanche, sa dose globale moyenne se situe plutôt à 1,35. Mais là, on est à 0,135 pour Orano La Hague. Je suis surpris et je demande la confirmation du chiffre, puisque cela représente dix fois moins.

M. VARIN.- Oui, mais ces chiffres ne sont pas nouveaux et on vous les présente depuis de nombreuses années, parce qu'il faut avoir en tête que la grande réussite de cette usine, c'est que tout ce qui concerne les tâches de maintenance et la conduite a été intégré dans le design de l'usine. C'est ce qui fait quand même que les salariés sont peu au contact de la matière. Beaucoup d'opérations maintenant se font à distance, pas toutes, évidemment, et c'est ce qui nous permet de maîtriser parfaitement la dosimétrie. C'est lié à la conception de l'usine et c'est l'une de ses forces.

Quand on regarde les règles de conception de cette usine, il s'agissait de n'avoir personne au-dessus de cinq millisieverts en dose maximale. C'étaient là les règles de conception. Et on est visité maintenant de plus en plus souvent par l'industrie nucléaire internationale, parce que, dans le cadre de nouveaux projets, le fait que l'on ait intégré la maintenabilité de l'usine dans les phases de conception est aujourd'hui reconnu comme étant une force du site. Ces chiffres existent depuis de nombreuses années. Il y a un moment où on s'était questionné : « Attention, on va démarrer les opérations de démantèlement, mais cela va-t-il avoir un impact sur nos bilans dosimétriques ? ». On voit que non, parce qu'on a appliqué aussi des principes et on a développé des techniques, qui permettent le plus possible que les salariés ne soient pas au contact de la

matière. Effectivement, la surprise dont vous faites état ici est celle que l'on observe chez tous les visiteurs de l'industrie internationale, parce que c'est l'une des réussites dues à la conception de cette usine.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, merci, Monsieur BARBEY. Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- D'abord, merci beaucoup pour cette présentation qui rentre dans quelques détails. J'ai six questions.

La première : vous avez utilisé le mot « Objectif » à la place du mot « Enjeu ». Ce sont donc des objectifs, mais je vois certains objectifs qui sont surprenants, par exemple, le fait de n'avoir aucun incident de niveau 2. Je trouve même que c'est un objectif un petit peu surprenant. Par exemple, je m'attendrais à une limitation des incidents de niveau 0.

De même, en ce qui concerne le nombre d'accidents du travail avec arrêt, l'objectif est que leur nombre soit inférieur à six. Or, on est déjà à cinq, à quatre. Peut-être aurait-il été plus pertinent de fixer un objectif pour les arrêts de travail des entreprises partenaires, même si on ne peut pas toujours avoir le contrôle de tout. Cependant, j'ai été un peu surprise.

Ensuite, certains chiffres ont une comparaison avec ceux de 2023, tandis que d'autres pas. C'est le cas, par exemple, pour les expositions annuelles moyennes. De même, certains ont des moyennes sur cinq ans, tandis que d'autres pas. Ce serait peut-être intéressant d'avoir des moyennes sur cinq ans partout, juste pour que l'on puisse mieux se repérer. C'étaient là deux petites remarques en préambule.

À propos de la typologie des années travail, je vais reprendre ce qu'a dit mon collègue tout à l'heure : ce serait intéressant d'avoir la typologie. Est-ce que la typologie des accidents de travail pour les entreprises partenaires est exactement la même ? Vous nous avez dit que c'était à peu près la même typologie, mais est-ce que, par exemple, s'agissant des produits chimiques, c'est plus accentué pour les entreprises partenaires ou pas du tout ? C'était une question.

J'ai une quatrième question : vous nous avez dit qu'il y avait un milliard d'euros dépensés en 2024. Vous avez inscrit « Un milliard d'euros d'achats en 2024, réalisés à 75 % en Normandie ». Est-ce un milliard dépensé en Normandie ou est-ce un milliard d'euros d'achats réalisés à 75 % en Normandie ? Cela semble être le cas. De même, vous avez dit « Deux milliards en 2030 ». Le passage d'un milliard à deux milliards en

2030, déjà, est-ce oui ou non en Normandie ? Et à quoi correspondent ces deux milliards ? C'était là ma question ...

M. VARIN.- ... Du moins, l'une de vos questions.

Mme HOVNANIAN.- (Rires). En effet, l'une de mes questions. La cinquième question : recruter devient de plus en plus complexe. Je voulais avoir éventuellement des précisions sur le nombre de CV pertinents par recrutement. Est-ce qu'il est en baisse ou est-ce que l'on continue à avoir un nombre de CV pertinent par recrutement à peu près équivalent année après année ?

Quant à ma sixième question : pour Flamanville, dans le bilan environnemental de 2020, on a eu les chiffres pour la totalité de la filière nucléaire. Je trouverais intéressant d'avoir un bilan environnemental complet pour La Hague, mais il serait plus intéressant d'avoir un bilan environnemental complet pour la filière du retraitement, en tant que tel. Comme on en a eu un pour la filière environnementale en ce qui concernait la totalité du nucléaire, cela pourrait être intéressant d'avoir un bilan environnemental pour l'option du retraitement.

M. VARIN.- Je vais être honnête, j'ai essayé de noter toutes vos questions et je vais essayer de ne pas en oublier une, parce qu'elles balaient différents sujets, différentes typologies. Je compte sur mes collègues pour me rappeler en cas d'oubli de quelques points. Je vieillis et je suis un peu moins réactif.

Concernant l'exposition, vous avez posé une question, si j'ai bien compris, sur nos objectifs de sécurité. Comme cela a été dit par M. HERLEM, bien sûr, notre objectif principal, c'est « ZER0 accident ». C'est d'ailleurs pourquoi « ZERO accident » est affiché partout. Aujourd'hui, on ne peut pas se satisfaire d'avoir des accidents de travail. L'accident de travail, c'est un échec collectif. Néanmoins, on se fixe des objectifs opérationnels. Étant donné la taille du site, étant donné la complexité des opérations qui y sont entreprises et quand on regarde notre typologie d'accidentologie, que ce soit pour les entreprises ou pour nous – et je rappelle qu'il n'y a pas plus de problèmes de chimie dans les entreprises que chez nous – on est quand même aujourd'hui sur la typologie basse des accidents. S'il s'agit d'avoir aujourd'hui comme objectif opérationnel zéro accident, même si cela reste l'objectif final, c'est difficile d'embarquer les troupes et de donner une dynamique si vous fixez 0 en début d'année, parce que, si vous dites que vous voulez zéro accident et que vous en avez un, l'ensemble du collectif va se démobiliser. Il y a ce sujet derrière. Bien

évidemment, l'objectif « ZERO accident » ne peut être que le seul objectif sur le principe, cependant, on est obligé de le décliner d'un point de vue opérationnel. On s'est également donné des objectifs pour les entreprises partenaires, mais je ne les ai peut-être pas affichés ici. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais, forcément, on s'est donné un objectif. On suit les mêmes objectifs tous les mois. Cela n'aurait pas de sens de se fixer un objectif pour nous et pas pour les entreprises partenaires. On le fait donc également.

Cela étant, c'est un problème de fond. Quand vous dites que vous ne comprenez pas que nous ayons un objectif de zéro événement de niveau 2 et non pas celui de diminuer les niveaux 0. Je rappelle que les niveaux 0 sont quand même considérés plutôt comme étant des dysfonctionnements et des signaux faibles. Quand vous regardez la typologie, si je compare avec les accidents du travail, aujourd'hui, c'est plutôt situé sur la pyramide dans les accidents bénins. Si vous donnez un objectif collectif, et je pense que l'ASNIR ne me démentira pas sur ce sujet, d'avoir moins de niveaux 0, cela peut paraître vertueux d'un point de vue extérieur, mais cela peut aussi pousser au fait que les signaux faibles remontent moins bien. En ce qui nous concerne, on souhaite la transparence et on souhaite avoir les remontées, et c'est pourquoi on ne veut pas se donner d'objectifs sur la réduction du niveau 0, parce que cela participe à la transparence de l'ensemble des équipes. Très clairement, on s'est posé cette question, mais aujourd'hui, du point de vue de la culture de sûreté, cela nous semble contre-productif. C'est la raison pour laquelle on ne le fait pas.

Ensuite, effectivement, j'ai précisé des bilans sur cinq ans. On est parti d'un format que l'on avait déjà partagé ici. Néanmoins, je prends en compte votre remarque. Cependant, le « Cinq années » n'est pas forcément pertinent pour l'ensemble des thèmes. On a zoomé sur certains aspects environnementaux. On pourra réfléchir l'année prochaine à une éventuelle chronique plus longue pour certains indicateurs.

Vous avez également parlé d'un bilan environnemental de la filière traitement. Je voudrais savoir exactement ce que c'est. Vous avez cité nos collègues d'EDF, mais vous me permettrez d'aller regarder ce qu'ils ont présenté pour savoir si c'est applicable à notre activité. Je n'y suis pas opposé, mais cela veut dire, si je comprends bien votre point de vue, que, si on fait un bilan environnemental, il s'agirait de partager ici le bilan environnement de La Hague, le bilan environnement de Melox et celui de Tricastin. Il reste à savoir comment le présenter, comment vous le (inaudible). Il faut quand même que l'on regarde ce qu'est l'enjeu par rapport à la CLI de La Hague. Je suis ouvert à cette idée, mais il faut quand même que l'on regarde ce qu'a fait EDF et comment cela pourrait être applicable pour nous.

Vous avez aussi parlé des CV, parce que vos questions étaient assez diversifiées. Concernant les CV, sachez que l'on reçoit aujourd'hui un CV toutes les deux à trois minutes. Votre question portait sur la pertinence des CV par rapport aux postes à pourvoir. Aujourd'hui, on n'a pas identifié de problématique d'appauvrissement de la qualité des CV. Je dirais même que c'est plutôt l'inverse aujourd'hui. Après quelques années où l'on relevait une certaine incertitude à propos de la filière nucléaire et de son périmètre de pérennisation et de développement, aujourd'hui, que ce soit sur la partie réacteurs ou sur la partie « Aval du futur », développement de nos activités et maintien de nos activités, on sent bien qu'on est plus attractifs. De notre côté, aujourd'hui, on veut maintenir cette dynamique d'attractivité et on ne rencontre pas de problème de fond quant à la qualité des CV que l'on reçoit.

Est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions ?

Un intervenant (hors micro).- Inaudible

M. VARIN.- Non, en effet, il y avait aussi la question des deux milliards, voilà pourquoi il fallait bien que l'on suive pour moi. Concernant ces deux milliards, cette progression est forcément liée aux projets pérennité de l'usine, résilience et au début d'« Aval du futur ». Globalement, dans cette proportion des deux milliards, on s'inscrit quand même déjà dans pérennité, résilience. Forcément, notre objectif est de faire en sorte que la part réalisée en Normandie reste à un très haut niveau. Cependant, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire si ce seront 70 ou 75 %. Je n'ai pas cette visibilité, puisqu'on est en train de la construire. Cela étant, on a aujourd'hui un poids économique qui est majeur. En revanche, il est clair qu'il va falloir que l'on soit attractif et que l'on fasse aussi rentrer de nouveaux partenaires, mais, comme on va leur fournir une vision à long terme, ces nouveaux partenaires pourront avoir aussi la volonté de s'installer en Normandie. Cela fait partie de nos objectifs. On fait ce que l'on appelle les « Partners days » à la fin du mois de mars, avec les prestataires actuels, mais on commence aussi à les ouvrir à de nouveaux prestataires. Je suis vice-président de Normandie Énergies, qui est une association de filières en appui de la Région, et on va organiser sans doute à la fin de ce premier semestre des journées d'affaires du nucléaire normand. Là aussi, on donnera des volumes d'activité, à la fois pour EDF et pour nous, pour attirer cette fois encore de nouveaux prestataires en Normandie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur VARIN. Mme BROU a demandé la parole. Ensuite, ce sera au tour de M. MARTIN de prendre la parole. J'ai aussi bien noté la demande de parole de M. (inaudible).

Mme BROC.- Vous nous avez présenté en début d'exposé les efforts qui ont été faits pour diminuer la radioactivité et puis les dépenses en électricité et en (inaudible). Je voulais savoir si c'était possible d'avoir les rejets chimiques liquides et gazeux, parce qu'ils ne sont pas présentés dans ce document ?

M. VARIN.- On a fait une présentation très complète au mois de décembre sur Santé et sûreté 2023. Il est prévu tous les ans que l'on vous fasse une présentation exhaustive, à la fois sur les rejets chimiques et sur les rejets radiologiques. Je pense qu'on sera capable de la faire au mois de juin, ici même. On l'avait faite au mois de décembre, parce que sa programmation avait été décalée. Comme la présentation est assez autoporteuse, je vous propose que l'on reporte cela au mois de juin.

Mme BROC.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame BROC. Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

M. MARTIN.- J'ai deux petites questions de curiosité, une question technique sérieuse, et non pas habituelle, comme le dit mon voisin, mais il dit n'importe quoi (Rires). Ensuite, j'aurai une anecdote à vous livrer.

Concernant la curiosité : vous nous avez diffusé deux fois le document que vous avez commenté, mais j'ai trouvé de grandes différences aux pages 3 et 4. La page 3, c'est la page qui traite de la sécurité santé et la page 4 traite de la dosimétrie. Pourquoi y a-t-il eu un tel écart entre les deux versions, parce qu'il a fallu lire tout le détail pour le retrouver ? On n'a pas dit pourquoi le deuxième document était diffusé, mais on a dit simplement qu'il remplaçait le précédent. Il y avait un écart important. Par exemple, dans le document actuel, sont inscrits 18 accidents de travail avec arrêt pour les entreprises tandis qu'avant, il n'y en avait que quatre, je parle là du premier document. À la page suivante, c'est pareil : avant, il y avait inscrit « 0,87 » et, dans le document actuel, cela passe à « 0,12 ».

M. VARIN.- Je vais vous expliquer pourquoi, parce qu'il s'agissait d'une mauvaise version, voilà tout.

M. MARTIN.- Une mauvaise version ?

M. VARIN.- Oui.

M. MARTIN.- D'accord, il en existe une bonne et une mauvaise.

M. VARIN.- Oui, et c'est pourquoi cela a été rediffusé. On n'est pas infaillible sur les ...

M. MARTIN.- ... Non, mais c'est un peu ennuyeux de diffuser des documents qui portent un même intitulé, qui n'ont pas d'indices et qui sont différents. J'ai été obligé de les imprimer et d'y mettre des repères pour ne pas mélanger les versions.

M. VARIN.- Je prends note. En quatre ans de CLI, c'est arrivé une fois ...

M. MARTIN.- ... Non, il est déjà arrivé que je fasse cette remarque, et comme on s'est moqué de moi, je ne le rate pas !

Maintenant, j'ai une question technique, beaucoup plus sérieuse. Vous avez diffusé un grand tableau avec les productions à la fois de tonnage cisaillé et de conteneurs vitrifiés. J'ai fait la moyenne sur 10 ans et je trouve, sans trop me tromper, 1,25 tonnes d'uranium par container. Autrefois, au départ, avec du 33 000 mégawatts *joule* (peu audible) par tonne, c'était 1,4. Vous faites donc davantage de containers pour le même tonnage. Cela s'explique très bien si vous prenez en compte le fait que les irradiations sont maintenant montées jusqu'à 45000 ou 50000, et que vous avez davantage de produits de fission. Comme j'ai fait la moyenne sur dix ans, on va me dire que ce ne sont pas les bons, aussi j'ai recommencé avec le chiffre de 871 containers et je trouve 1,22. C'est donc assez proche. En revanche, le rapport entre le 1,4 et le chiffre actuel ne correspond pas exactement à l'augmentation du *burnup*. J'aimerais en connaître la raison profonde. J'ai posé cette question voici déjà deux ans.

M. VARIN.- Je l'avais évoqué l'an dernier, il y a déjà le fait que l'on n'aït fait notre programme de production et vitrification tel qu'attendu, parce qu'on avait effectivement eu des soucis. À l'époque, on avait, par exemple, contaminé une boîte à gants d'alimentation de frites de verre, ce qui avait mobilisé une chaîne plus longtemps. Et s'agissant de cette année, on a mis en service notre creuset froid plus tard. On n'a donc pas un alignement exact entre le nombre de conteneurs que l'on produit et le tonnage. Ce n'est pas vrai pour UP3, mais ça l'est pour UP2 où l'on a eu des aléas techniques qui n'ont pas permis à notre programme d'être aligné par rapport à la production. Si vous faites le ratio, effectivement, vous ne retrouvez pas exactement vos petits.

M. MARTIN.- Je suis d'accord avec vous, j'ai fait le ratio sur 10 ans et puis sur un an, et ce n'est pas très différent. Néanmoins, ce qui me manque, mais je dirais que c'est tout à l'honneur d'Orano et de vous-mêmes, vous arrivez avec trois chaînes et maintenant on traite en continu, puisqu'on n'a plus le droit de

traiter en *hold-up*, ce qui conduit à dire que, finalement, vos installations de vitrification fonctionnent sous un régime important, et je dirais même sans faille, puisque vous parvenez à étaler une grande partie de l'augmentation du *burnup*. J'aimerais savoir quelle est la part due à l'amélioration du fonctionnement de vos installations par rapport à l'augmentation du *burnup*, parce que je ne connais pas les chiffres année par année ? Je ne sais pas si ma question est claire ? Elle est un peu technique, non ?

M. VARIN.- Non, elle n'est pas un peu technique, mais, aujourd'hui, on a quand même un alignement très clair sur UP3 entre la production et le conditionnement en ligne, à tel point d'ailleurs que, comme à la fin de l'année, on n'avait pas assez cisaillé, à un moment, on a dû faire tourner qu'une chaîne de vitrification en début d'année à UP3. Il faut quand même être clair : l'alignement sur UP2 n'est pas tout à fait identique, puisque, et je l'ai quand même dit, on a eu des aléas techniques. Même si notre performance a plutôt un bon niveau, elle n'est pas totalement telle qu'attendue. C'est pourquoi, aujourd'hui, pour la vitrification, on a un programme que l'on appelle « Vitrife 1000 », qui vise, là aussi, à optimiser la durée de nos arrêts de chaîne et pour optimiser ce que l'on appelle (inaudible), notre rendement de vitrification sur (inaudible). Notre performance est bonne, mais elle pourrait être meilleure, et c'est pourquoi vous avez toujours ce décalage, j'insiste bien, entre l'estimation que vous pouvez faire du nombre de conteneurs produits au regard du tonnage du *burnup*, et ce que l'on produit réellement.

M. MARTIN.- Ma question est simple : si, par exemple, vous avez le *burnup* pour les deux dernières années et si vous avez le nombre de conteneurs qui correspond à ce cisaillage, on peut voir tout de suite ce que le *burnup* supplémentaire apporte, je dirais à votre détriment, puisque le *burnup* augmente chez EDF, mais c'est vous qui devez traiter avec vos moyens.

M. VARIN.- Oui, mais, *modulo*, puisque ce calcul va être biaisé par les aléas techniques que l'on rencontre.

M. MARTIN.- Si vous prenez en compte les aléas techniques...

M. VARIN.- ... Oui, mais c'est la réalité industrielle.

M. MARTIN.- C'est une question que je me permettais de vous poser, si vous pouviez l'améliorer...

M. VARIN.- Entendu.

M. MARTIN.- Maintenant, j'ai une petite anecdote qui n'a rien à voir avec ce que je viens de dire.

(Rires).

M. VARIN.- C'est peut-être ce qui m'inquiète le plus (Rires).

M. MARTIN.- (Rires). Non, non. À la page 5, (inaudible) on a diminué la consommation d'eau de 20 %, mais j'espère que ce n'est pas en supprimant l'eau dans le pastis !

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Ça va, je suis rassuré.

M. MARTIN.- C'est tout ce que je voulais vous dire, merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MARTIN. Maintenant, une dernière question, parce que le temps passe. Je laisse la parole à M. CHECIAK.

M. CHECIAK.- Je vais être bref. Je reviens sur la problématique de la production de vapeur, avec les changements de chaudière, en passant du fioul à l'électrique. On s'aperçoit qu'en mettant en route des chaudières électriques, on consomme moins d'électricité qu'avant, et qu'en plus cela génère beaucoup moins de CO 2. Ma question : pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? C'est ce que l'on avait préconisé, nous, les organisations syndicales, il y a quelques années, parce que du coup, quand on démarre les chaudières électriques, on consomme moins d'électricité, on pollue moins. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ? On vous l'avait pourtant préconisé, on est bien d'accord ? Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?

M. VARIN.- Je ne vais pas refaire l'histoire industrielle du site, Monsieur CHECIAK, on se connaît depuis assez longtemps.

M. CHECIAK.- Si, quand même.

M. VARIN.- Il y a un moment où l'on fait des choix d'investissement et il a pu y avoir des priorités à un moment qui ont fait que l'on a privilégié de continuer avec les chaudières à fioul, parce qu'on avait d'autres enjeux d'investissement par ailleurs. C'est un choix. Il y a des moments où l'on fait un choix : « Où mets-je mes ressources ? ». Voilà tout.

M. CHECIAK.- On avait bien des chaudières électriques déjà avant ?

M. VARIN.- Comment ?

M. CHECIAK.- À l'époque, on avait déjà des chaudières électriques.

M. VARIN.- Oui, vous aviez aussi très clairement un ratio économique. Quand vous utilisiez les chaudières électriques, c'était le coût de production de la vapeur par l'électricité comparé à la production vapeur par les chaudières à fioul. Forcément, vous aviez donc à la fois un équilibre économique à trouver en termes d'exploitation. Cependant, concernant la réduction du CO₂ et le fait que l'on utilise plus les chaudières électriques, cela fait longtemps que c'est le cas. Cela fait longtemps que l'on a diminué. Je me souviens très bien, j'étais alors directeur qualité, santé, environnement à l'époque, d'avoir eu ma photo en première page de la Presse de la Manche, accompagnée de : « Le plus gros pollueur en CO₂ de la Normandie ». Je m'en souviens très bien, j'étais jeune, ça marque. Et ce n'est pas pour rien que l'on a quand même progressivement basculé sur un mixte chaudière électrique et chaudière au fioul. Cela étant, on n'est pas passé de l'une à l'autre du jour au lendemain, parce qu'il y avait deux dimensions : il y avait une dimension d'investissement à réaliser en passant au tout électrique et il arrive un moment où vous devez faire des choix d'investissement, et puis vous avez aussi un choix à faire dans votre mixte, qui est lié au coût de l'électricité comparé à celui du fioul, quand vous produisez de la vapeur.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Une dernière question de Mme MAHIER.

Mme MAHIER.- Je vais très brève et beaucoup moins technique et scientifique. Je relève effectivement le point sur les ressources humaines. Notre présidente de (?) est présente et on sait qu'ils travaillent beaucoup aussi sur le volet du développement des métiers et des ressources, et sur l'importance de continuer à former. J'ai une question qui porte plus sur l'aménagement du territoire : vous avez expliqué que le bâtiment Atlas avait maintenant deux ans et que vous pensiez reconstruire un autre bâtiment. Je pense qu'il serait intéressant que l'on puisse connaître un peu l'évolution globale des futures constructions. Je ne parle pas de l'« Aval du futur », parce qu'il s'agit d'un autre sujet, mais du projet de pérennité, etc. Parce que, lorsqu'on parle de communication et de la connaissance de ce qui se passe sur le site, je pense que c'est aussi important d'avoir cette vision un peu globale de l'aménagement. Et s'agissant d'une meilleure connaissance du site, mais cela rejoint le sujet sur la communication évoqué tout à l'heure, je pense qu'il faut réellement travailler à la vulgarisation en direction du grand public de ce qu'est le site Orano. C'est vraiment quelque chose sur lequel il faut travailler, même s'il y a des étudiants qui, en raison de leur métier, ont peut-

être plus d'informations, je pense que cela reste effectivement un sujet. Beaucoup de personnes nous disent facilement qu'ils ne savent pas ce qui s'y passe, alors qu'ils habitent à côté, ou, en tout cas, dans le Cotentin. C'est donc un vrai sujet et la CLI est effectivement le lieu pour avoir des débats beaucoup plus poussés, comme ceux que l'on a déjà pu avoir. Parfois, on n'est un peu perdu quand il s'agit d'aborder des volets un peu scientifiques, mais c'est normal, puisque ce sont les collèges qui sont ainsi constitués, et c'est nécessaire d'avoir ce type de discussion ici. Cependant, pour le grand public, je pense que c'est vraiment un autre volet de communication qu'il faut avoir et de la vulgarisation. On en a déjà parlé et cela fait partie des projets. Avoir une vision sur les constructions, je pense que c'est aussi quelque chose d'important.

M. VARIN.- Effectivement, il y a le sujet « Aval du futur » qui est un autre sujet, mais que l'on puisse donner la vision sur ce qui va être déconstruit, sur ce qui va être construit ou déménagé... Cela étant dit, on est en train de le définir, parce qu'à part le bâtiment Orion, il y a quelques projets, mais il y en a quand même qui ne sont pas encore complètement finalisés en termes de phasage. Effectivement, que ce soit ici ou dans d'autres instances, que l'on partage avec vous l'évolution, ce que l'on appelle vulgairement le « Lay-out » du site, c'est-à-dire son éclaté et la façon dont il évolue dans le temps, avec les évolutions des bâtiments, je ne peux y être que favorable.

Au sujet de l'information, on est tout à fait conscient que l'on doit aussi poursuivre et améliorer notre communication pour mieux faire connaître nos activités. À propos du rôle de la CLI, ce que je peux faire passer comme message : si vous avez besoin, en termes de communication, que l'on vous aide, que l'on apporte des éléments pour aider à la communication de la CLI, bien évidemment, on ne peut être que favorable. Je pense que vous avez pu constater que l'on essaie d'apporter ici le maximum d'informations et d'essayer de la vulgariser le plus possible. S'il faut faire en sorte que le contenu de ces CLI soit diffusé plus largement et que l'on vous aide sur la façon d'y parvenir, on est prêt à collaborer.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. On est un peu en retard, mais je vais laisser M. MARTIN et M. FORTIN-LARIVIERE intervenir.

M. MARTIN.- Je vais aller dans le sens de M. VARIN concernant deux questions importantes. En ce qui concerne la vapeur, j'ai eu l'honneur de monter UP2 400 en puissance à (inaudible) et ensuite de de monter et de démarrer UP3. J'ai donc des points de comparaison en tête. Pour la vapeur, on (inaudible) de l'électricité, mais le contrat était tel avec EDF que le fioul était très bon marché et, comme vous l'avez dit,

c'était beaucoup plus rentable de travailler avec du fioul, et cela a duré très longtemps. Il en est ainsi, l'argent est primordial.

La deuxième question, qui est tout à fait intéressante, est celle concernant la maintenance. Je me souviens très bien de l'énorme différence entre le maintien de l'usine UP2 400 pour la montée en 600 (inaudible) alors qu'elle devait être de 400 (inaudible) et l'usine UP3. Tout portait sur la maintenance, dans le sens où tous les appareils étaient interchangeables sous des carapaces indépendantes, ce qui permettait d'envoyer les appareils en atelier chaud et de remplacer immédiatement l'appareil qui était défaillant. Cela a été le grand principe du projet UP3, sous l'égide de (inaudible). Moi-même, je m'y suis prêté, puisque je basculais d'une technique à l'autre. Je constate, à travers ce que vous avez dit tout à l'heure, que c'est toujours ce qui est maintenu. Je dois le dire, j'ai été très souvent interrogé en tant qu'ancien responsable de l'usine par des étrangers, pour savoir pourquoi cela fonctionnait bien ici, à La Hague, tandis que cela ne fonctionnait pas ailleurs. J'ai toujours répondu que c'était une question de maintenance. Si vous ne savez pas faire la maintenance, vous ne savez pas faire fonctionner l'usine. Vous avez des exemples allemands, vous avez des exemples chinois, et vous avez des exemples américains. Regardez de près ce qui s'y est passé. Voilà tout, je ne veux pas retarder le cours de la séance.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MARTIN. Monsieur FORTIN-LARIVIERE, vous avez la parole, mais il s'agit de la dernière intervention.

M. FORTIN-LARIVIERE.- Je souhaite intervenir à propos du volet communication, parce que, tout à l'heure, on a parlé des moyens de communication de la CLI, et je veux intervenir juste pour dire qu'il faudrait peut-être aussi, et au-delà du site internet et des publications papier, utiliser d'autres supports de communication. J'ai eu la surprise de voir un youtubeur, mais je ne sais pas si on peut l'appeler ainsi, qui a été invité sur le site de La Hague. Il est venu effectivement parler du site avec un vocabulaire adapté pour les jeunes. C'était extrêmement pertinent, je l'ai trouvé vraiment très bien. Je pense qu'il faut aussi valoriser ce genre de choses, parce qu'on vit quand même dans un endroit où Orano existe depuis longtemps. Pardonne-moi, Manuela, mais je ne partage pas le fait de dire que l'on ne sait pas ce qui s'y passe. Il y a des personnes qui ne savent vraiment pas ce qui s'y passe, et il faut continuer à communiquer, mais je pense qu'il faut moderniser les circuits de communication pour s'adresser réellement aux jeunes, qui sont tout à fait prêts à apprendre plein de choses, parce qu'ils s'intéressent et regardent plein de choses. Il faut s'appuyer

sur ce style de choses. Le site internet et la plaquette, surtout si le site internet n'est pas à jour, forcément, cela ne doit pas apporter beaucoup de *followers*. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, c'est bien l'objet de l'organisation des réunions publiques qui vont se mettre en place, mais je ne voudrais pas non plus mélanger et la communication de nos CLI et la communication de l'exploitant, parce que ce sont quand même deux choses bien différentes.

8. Point sur les travaux de démantèlement de l'ensemble industriel UP2 400 et de l'INB47 – Elan 2B (Exploitant)

• Zoom sur la filière déchets (complément de l'AG de décembre 2024)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons donc passer maintenant à un autre sujet, c'est le point 8. C'est le point sur les travaux de démantèlement de l'ensemble industriel UP2 400 et de l'INB47. Monsieur VARIN, vous avez encore et toujours la parole.

M. VARIN.- Non, justement, puisque, comme j'avais quand même pris beaucoup la parole au mois de décembre, au risque peut-être d'assommer l'assistance, j'ai souhaité cette fois que mon collègue Benjamin, qui est le directeur de tout ce qui a trait à l'activité de démantèlement, fasse cette présentation. J'ai pensé que c'était bien que ce soit le responsable lui-même qui fasse cet exposé. Mais évidemment, je pourrai répondre à des questions, s'il y en a.

M. DRAZEK.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis Benjamin DRAZEK, directeur des activités fin de cycle de La Hague depuis juillet 2024.

Pour rappel, même si je pense que vous connaissez le périmètre, je vais quand même un petit peu vous le rappeler. UP2 400 représente quand même 4 INB en démantèlement sur le site de La Hague. On est sur l'INB 33, qui est la première usine, avec les premières installations que l'on avait plutôt dédiées au traitement de la filière « Uranium Naturel Graphite Gaz » à l'époque. Ce sont vraiment les premiers bâtiments que l'on verra tout à l'heure, avec la partie dégagement HADE, MAU, MAPU, HAPF. Dix ans après environ, la France ayant changé de filière de réacteurs nucléaires, on est passé à des réacteurs à eau légère, avec un

nouveau type de combustible. On a donc construit un bâtiment qui s'appelle HAO, et qui était dans l'INB 80, dont la fin d'exploitation est intervenue au début de l'année 2002. L'INB 38 venait plutôt en support des autres installations, avec à la fois STE2, la station de traitement des effluents, la première station de traitement du site de La Hague, et également un atelier appelé AT1, qui est aujourd'hui complètement démantelé. C'est un atelier dans lequel il n'y a plus aucune activité, puisqu'il est même complètement déclassé. C'était un pilote pour le traitement de combustibles de la filière réacteur Neutrons rapides. Enfin, on a une dernière INB, l'INB 47. C'est une INB un peu particulière, puisque c'est un seul bâtiment qui représente l'INB et c'est ELAN 2B. Je vous ferai également un focus sur l'avancement de son démantèlement juste ensuite.

Quelques chiffres clés sur ce périmètre. Il faut savoir qu'Orano met vraiment des moyens assez conséquents dans le démantèlement de ces installations, puisque nous sommes aujourd'hui plus de 800 à travailler sur ce périmètre, toutes entités confondues. Il s'agit vraiment d'une activité importante, qui représente plus de 120 millions d'euros par an d'activité. Le fonctionnement et l'activité de notre démantèlement représentent vraiment un secteur clé parmi les activités du site et c'est vraiment une activité à part entière. On a réellement des activités d'exploitation que M. VARIN a bien expliquées. On voit bien que les activités de démantèlement sur le périmètre sont quand même également très conséquentes.

Pour vous donner un ordre de grandeur, il faut savoir que cela représente par an environ 170000 heures d'études et 240000 heures que l'on appelle « Heures de chantier », d'activité, de réalisation de démantèlement.

Je vais faire un focus bâtiment par bâtiment. Pour rappel, parce que vous n'êtes pas forcément tous à l'aise avec les différents bâtiments, on commence par la moyenne activité, avec le bâtiment moyenne activité plutonium, le bâtiment qui servait justement à faire la séparation et la purification du plutonium de l'usine du UP2 400. Aujourd'hui, c'est le bâtiment qui est le plus avancé en termes de démantèlement, puisqu'on est à plus de 70 % d'avancement, parce qu'aujourd'hui, on a complètement démantelé tout ce que l'on appelle « La voie sèche ». Il n'y a donc plus de boîte à gants et plus vraiment de plutonium pur dans ce bâtiment, et on est aujourd'hui sur la partie chimique. Il s'agit vraiment de traitement d'équipements, de cuves. On a plutôt bien avancé là-dessus. Vous avez ici un exemple, ce que l'on appelle « DEM des électromécaniques ». C'est un mot un peu long, mais il s'agit du démantèlement des équipements électriques et des équipements mécaniques. Aujourd'hui, on a environ un peu plus de 31 cellules 900, donc les cellules

les plus actives, qui ont été démantelées sur 39. On est également en train de reprendre du bitume de cuve annulaire. On a fait dix cuves sur douze.

POINT ADDITIONNEL, HORS ODJ : Déclaration d'événement de niveau 0 départ de feu en cellule 990 - 7 février 2025 Atelier MaPU

À la suite de la demande du Bureau de la CLI, je vais vous faire un petit focus sur l'événement qui a eu lieu le 7 février. On va donc faire une petite pause dans la présentation, même si ce n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Au début du mois de février, on a eu un événement que l'on a déclaré de niveau 0 auprès de l'ASN, à la suite d'un départ de feu en cellule 990. La cellule 990 est vraiment une cellule plutôt zone 901, zone procédé, initialement plutôt des galeries techniques, des tuyauteries et des cuves annulaires. Pourquoi « Cuve annulaire » ? C'est essentiellement pour la maîtrise de la criticité des solutions de nitrate de plutonium. Ces cuves ont une forme d'anneau et, entre les anneaux, on a la présence de bitume qui servait de composants neutrophage, pour maîtriser la criticité de ces solutions.

Aujourd'hui, tout est démantelé dans cette cellule. Il n'y a plus rien dans cette cellule 990. Il ne reste que ces deux cuves, les deux cuves qu'il nous reste à démanteler dans le cadre de la reprise du démantèlement de ces cuves. Ces cuves contiennent du bitume, du bitume qui est forcément solide à température ambiante. Le procédé de reprise consiste à chauffer ce bitume jusqu'à ce qu'il soit suffisamment liquide, pour pouvoir le pomper. Il faut savoir que c'est un procédé qui était déjà utilisé pour les dix cuves précédentes. Cela fait donc déjà plus d'un an que l'on utilise ce procédé et qu'il fonctionnait bien. On se trouvait vraiment plutôt dans une phase de fin d'opération de reprise du bitume.

Aujourd'hui, la cuve concernée est la cuve 321. C'est la plus grande du périmètre. À la base, elle contenait 15 tonnes de bitume et il nous restait environ deux tonnes à reprendre, ce qui représente environ une vingtaine de centimètres de bitume à reprendre en fond de cuve. C'est un peu complexe pour vous expliquer le système. On a un système de résistances chauffantes. C'est assez simple en termes de mécanisme. On procède strate par strate, parce qu'on a récupéré un retour d'expérience de Marcoule qui avait opté pour l'hypothèse de chauffer toute la cuve, mais c'était assez compliqué. Ce retour d'expérience

nous a montré que l'on devait plutôt procéder strate par strate, donc environ 10 cm par 10 cm. On chauffe le bitume sur une strate, on l'homogénéise, et quand il est à température, on l'aspire. C'était déjà utilisé depuis un certain temps. Aujourd'hui, il ne reste environ que deux tonnes dans cette cuve. On a des lignes de chauffe, neuf modules, avec trois lignes de chauffe. Tout cela est évidemment surveillé avec un automatisme et une mini-salle de conduite qui se situent dans une cellule adjacente, puisque, évidemment, les opérateurs qui effectuent cette reprise ne se trouvent pas du tout dans la même cellule. Tout cela se fait à distance, justement pour bien maîtriser tous les aspects radiologiques de la cellule.

En termes de chronologie des faits : durant la matinée du 7 février – mais cela faisait plusieurs mois puisqu'on avait commencé la reprise de ces bitumes en aout dernier – les opérateurs ont vérifié et ont remis en service leur système de chauffe à 07h30. À 07h45, ils ont commencé à observer l'arrivée d'anomalies, puisqu'il y a déjà eu sur leur pupitre de commande des erreurs qui sont remontées, notamment des températures de certains modules de chauffe qui étaient au-dessus des consignes attendues. Par automatisme, cela a déclenché l'arrêt de la chauffe et la mise en sécurité du système. En parallèle, ils ont observé via la caméra une présence de fumée qui commençait à se dégager au niveau de la zone située au-dessus de la cuve et la détection incendie, très spécifique à ce chantier, s'est déclenchée à la suite de cette présence de fumée. Très rapidement, ils ont appelé la salle de conduite, qui a reçu également en parallèle l'alarme incendie. Du coup, on a déclenché l'intervention du Groupe Local d'intervention et également de la PSM sur site pour pouvoir gérer l'événement. Assez rapidement, à 08h00, on avait en présence en local les équipes d'intervention et également en salle de conduite le PC restreint dédié à l'organisation de la gestion de cet événement. À 09h00, on a eu la première intervention PSM, qui est rentrée dans cette zone 9, mais il faut considérer que cette zone est assez compliquée d'accès. Vous avez vu juste avant le schéma de (inaudible) 990, c'est une zone dans laquelle les accès sont vraiment (inaudible) par la partie basse. On a des échafaudages dans la cellule et il faut imaginer que la salle était remplie de fumée. Il y avait une visibilité assez limitée dans la salle. Durant cette première intervention, il y avait de la fumée, mais il n'y a pas eu de flammes observées durant cette première intervention de PSM. On a quand même voulu savoir s'il y avait ou pas des flammes. Il y a donc eu une seconde intervention PSM par la suite, qui était notamment équipée de caméras thermiques, et c'est grâce à l'utilisation des caméras thermiques qu'ils ont pu voir la présence au fond de la cuve de volutes de chaleur, donc la confirmation qu'il y avait de petites flammes au fond de

cette cuve. C'est aussi pourquoi la détection était assez peu évidente, puisque dans une cuve de 1m50 de haut remplie de fumées, et dans laquelle il ne restait que 20 cm de bitume. Vous imaginez donc qu'il n'était pas évident d'observer la présence éventuelle de flammes. Il a vraiment fallu procéder à cette double intervention pour confirmer la présence de légères flammes au fond de cette cuve.

À la suite de cela, la décision a été prise d'envoyer de la mousse d'extinction, ce qui permet d'étouffer le feu pour des feux plutôt de type hydrocarbures. Cela a été fait à 10h40. À 11h00, on a eu la confirmation visuelle de l'extinction totale du feu, avec l'arrêt de la production de fumées et l'absence de points chauds au niveau de cette cuve. L'incident a donc été complètement maîtrisé à 11h00.

Par la suite, on a évidemment mis une surveillance en place. On a mis en place des caméras au-dessus de cette zone et on a procédé à une surveillance, pour éviter qu'il n'y ait pas de reprise de feu, ce que l'on n'imaginait pas vraiment, puisqu'une fois la cuve en eau et en mousse, il y avait quand même peu de probabilités que cela reprenne. En tout cas, en fin de matinée, l'événement était géré.

Concernant les conséquences pour le personnel : six agents PSM qui sont rentrés dans la cellule pour faire les repérages et l'extinction ont été envoyés au service médical pour surveillance radiologique. Je dirais que c'est là une procédure assez classique chez nous lorsqu'on a du personnel qui intervient plutôt en situation accidentelle et dans une zone contaminée, même si elle était très faiblement contaminée. Il faut imaginer que l'on avait complètement assaini la zone 990, pour que le bitume que l'on reprend soit très peu marqué et parce que le bitume n'a pas vu de matière. Il se trouve entre les strates des cuves et est donc plutôt propre. Ayant fait faire un assainissement poussé de la zone, il y avait donc peu de contamination. Néanmoins, par mesure de précaution, on a envoyé ce personnel au service médical.

En termes d'environnement, depuis le démarrage de l'événement, on a surveillé notamment tout ce qui concerne le colmatage de nos filtres et les températures de nos filtres. Ce sont là les procédures classiques lorsqu'on gère un événement de ce type. Et il n'y a eu aucune évolution du colmatage des filtres ni de la température des filtres. En parallèle, évidemment, on a surveillé les émissions de (inaudible), mais il n'y a eu aucune évolution. On a donc bien confirmé qu'il n'y avait eu aucune conséquence pour l'environnement.

Enfin, s'agissant des opérations, tout est resté au sein de la cellule 990. La cellule était complètement vide, ne restaient plus que les deux cuves. Ce sont évidemment des cuves en acier. Forcément, la possibilité ou la probabilité d'extension de périmètre était quand même infime. Les conséquences restaient cantonnées à la seule cellule 990. Depuis, on a arrêté les opérations de reprise du bitume et on est en cours d'expertise des modules électriques. Cela opère en ce moment, je n'ai donc pas encore les conclusions de cette expertise. Cette expertise vise à confirmer qu'il s'agissait bien à la base d'un problème électrique d'un module de chauffe. On ne pense pas que ce soit une inflammation du bitume, puisque sa température, son point éclair – pour les chimistes – se situe environ à 260° et, dans les opérations de reprise de bitume, on ne chauffe qu'aux environs de 170°. On est donc bien inférieur à la température à laquelle le bitume est censé s'enflammer. Il s'agit donc probablement d'un problème électrique au niveau d'un module de chauffe, et c'est ce que l'on est en train d'expertiser à l'heure actuelle.

On a proposé le classement de cet événement au niveau 0 de l'échelle INES.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur DRAZEK, si vous le permettez, j'aimerais savoir s'il y a des questions avant de poursuivre. Oui, Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

M. MARTIN.- Je me suis appuyé sur le rapport de huit ou neuf pages de l'ASNR. Il est très bien fait et est très détaillé. J'ai une question sur un point qui m'intrigue : vous avez très justement dit que le point éclair du bitume est à 230°, que la chauffe était à 100°, donc cela ne pouvait pas être une inflammation spontanée. Cela signifie qu'il y a eu un arc électrique qui a nécessairement amené la source de chaleur à haute température pour enflammer les vapeurs du bitume. Je ne vois pas d'autre explication, mais, dans le rapport de l'ASNR, cette analyse n'est pas indiquée. C'est donc une première interrogation.

Ensuite, vous passez à une solution par envoi de neige carbonique. Si je comprends bien, vous allez cristalliser le bitume pour le sortir par morceaux ou le casser, parce que je ne vois pas en quoi la neige carbonique vous permet d'extraire le bitume, puisqu'il va tomber (inaudible) basse température. Aussi, je voudrais savoir pourquoi vous changez de technique, est-ce parce que vous vous méfiez de quelque chose ? J'ai noté que le matériel était utilisé un peu rudement, d'après ce que j'ai lu sur le papier. Effectivement, les éléments de chauffe auraient-ils craqué et provoqué ainsi un court-circuit électrique direct ? Vous devriez pouvoir le voir sur les enregistrements électriques de l'appareil. Merci.

M. DRAZEK.- A propos de la première question, concernant la cause, aujourd'hui, ce ne sont que des hypothèses, puisque l'on n'a pas finalisé l'expertise du système. Évidemment, les températures étant surveiller via le système, puisqu'on a des thermocouples au niveau des modules de chauffe qui nous permettent de vérifier la température, on a vu que certains thermocouples avaient atteint des températures à environ 260°. C'est cela qu'il faut que l'on aille vérifier maintenant en expertisant ce module de chauffe, pour voir si on relève cette défaillance électrique. C'est pourquoi c'est notre hypothèse actuelle.

On a évidemment imaginé d'autres hypothèses quand on établit la liste des causes possibles, parce que celles du point éclair, et vous avez raison, on l'a écartée, puisqu'on surveille la chauffe du bitume et que l'on n'avait pas atteint cette température d'auto-inflammation du bitume. On regarde toutes les hypothèses possibles : est-ce un problème électrique, est-ce un corps étranger dans le bitume ? Tout cela fait partie des hypothèses qu'il va falloir que l'on investigue, mais, aujourd'hui, c'est trop tôt pour nous prononcer sur les causes de cet événement. C'est encore en cours et on est encore en train de le faire. On vient de finir (inaudible) et l'assainissement.

À propos de votre deuxième question, celle portant sur la neige carbonique, effectivement, vous avez raison. On est capable de refroidir le bitume avec de la neige carbonique à des températures négatives, auquel cas il devient cassant. Ainsi, avec un marteau-piqueur, on peut casser des morceaux de bitume et les enlever manuellement. C'est une opération que l'on a testée sur des fonds de cuve. Vous avez vu que, sur le système de chauffe, on a une résistance, et on n'est pas capable de reprendre les derniers centimètres de bitume avec ce système de chauffe, on n'est pas capable de les aspirer. On a testé de la carboglace pour le refroidir et le congeler, et c'est alors qu'on est capable de le faire, donc, une fois congelé.

M. MARTIN (hors micro).- Je vous remercie de cette précision, mais cela appelle une question corollaire : cela veut dire que les cuves dans lesquelles se trouve le bitume sont réalisées en acier inoxydable, parce que, si c'est de l'acier faiblement allié et que vous descendez à moins 80° ou moins 90°, vous allez fissurer la cuve, parce que cela fragilisera l'acier.

M. DRAZEK.- Oui, mais on n'a pas du tout ces températures. Le bitume devient suffisamment solide et cassant à des températures de l'ordre de moins 10° ou moins 20°. On fait vraiment le minimum en termes de carboglace pour que ce soit *piquetable* au marteau-piqueur.

M. MARTIN (hors micro).- Moins 10°, (inaudible) fragilisation de l'acier. Quel est le type d'acier que vous utilisez pour ces cuves ? Je ne me souviens pas vraiment, mais il me semble qu'il s'agit d'acier inoxydable.

M. DRAZEK.- Oui, c'est de l'acier inoxydable.

M. MARTIN.- Dans ce cas, il n'y a aucun problème, on dispose de structures acceptables. J'ai des réponses, mais j'attends le résultat de l'expertise.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, merci, Monsieur MARTIN. Il y a une question de M. BARBEY.

M. BARBEY.- (Inaudible).

M. le PRÉSIDENT.- Parlez bien dans le micro, c'est pour l'enregistrement. Approchez le micro de votre bouche, si je peux me permettre.

M. BARBEY.- A propos de cet incident et l'inspection réactive de l'ASN, il est indiqué que la cellule a été déclarée comme étant assainie sur le plan de la contamination radioactive, un agent a été contaminé au niveau des chaussures, et vous avez déclaré lors de cette inspection qu'en début d'opération, il y avait établi une zone jaune sur le plan radiologique. Je voudrais savoir quel est le critère de contamination surfacique toléré pour une zone jaune dans vos critères de zonage radiologique contamination ? La question est : si on dit que c'est assaini, cela me perturbe si on dit qu'il y a une zone jaune en même temps.

M. VARIN.- Cela a été assaini. Cependant, ensuite, on a peint la cellule. Il restait quelques points, mais il n'y avait plus de contamination (inaudible). De mémoire, les points résiduels que l'on avait étaient de l'ordre de quelques becquerels par centimètre carré. Mais ce n'était pas (inaudible) quand on a peint la cellule. Après l'événement, on a refait des contrôles, on a retrouvé quelques becquerels qui étaient effectivement un peu dégradés au niveau de la cellule, mais il s'agit vraiment d'un ordre de grandeur similaire à celui des normes de transport. Mais normalement, cette cellule était classée jaune, parce qu'on était parvenu à fixer la contamination.

M. BARBEY.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Je pense que nous allons pouvoir poursuivre la présentation. Non, il y a une question de M. ROUSSELET.

M. ROUSSELET.- Peut-être l'ASN a-t-elle quelque chose à dire, mais on a vu l'inspection qui, de fait, est très détaillée. Vous ne l'abordez pas ici, mais on a donc un point de contamination sur une chaussure. Est-ce que l'explication consiste seulement à ce que vous venez de dire, c'est-à-dire qu'il y a des points qui restaient contaminés et quelqu'un y a posé le pied ?

M. VARIN.- Oui, on a un point sur une chaussure et il y a aussi un point sur le revers d'une veste. Mais je rappelle que l'on est quand même intervenu dans une salle que l'on avait assainie, que l'on avait peinte et qu'il restait quelques points dans lesquels les personnels pouvaient rentrer pour mettre en place le matériel. Comme il y avait eu des points qui étaient fixés, les seules dispositions consistaient au port du masque, mais il n'y avait même pas l'air. On n'avait plus de terme source en tant que tel, mais il restait quelques points. Lors d'une opération de ce type, que vous ayez une chaussure contaminée et une veste sur laquelle on relève quelques chocs... De mémoire, il s'agissait de cinq chocs. Vous avez un rendement, vous obtenez 20 becquerels, c'est tout de même extrêmement faible. On explique cette contamination du fait de l'intervention, du fait de la peinture qui a été un petit peu dégradée.

M. ROUSSELET.- Dans la mesure où l'ASN a émis un certain nombre de demandes, peut-être y reviendrons-nous pour en dresser le bilan, pour savoir où on en sera en fonction de vos demandes.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a effectivement un certain nombre de préconisations qui ont été faites, mais je vais laisser l'ASNR s'expliquer.

M. LAFFORGUE-MARMET.- À propos de l'inspection réactive : l'objectif de cette inspection consistait d'abord à voir si les dispositions qui avaient été prises par l'exploitant dans le cadre du dossier avaient bien été mises en œuvre. En gros, ce sujet du démantèlement des cuves et de la reprise du bitume par chauffe, c'est un dossier qui a été autorisé par l'ASN à l'époque, après expertise de l'IRSN. Et justement, à propos du sujet de l'incendie, lorsque vous chauffez du bitume, il y a quand même un enjeu incendie qui avait été mesuré. À l'époque, on l'avait étudié et on avait dit que les mesures que présentait l'exploitant pour maîtriser ce risque étaient adéquates. Déjà, il y a une première chose, le point qui a été rappelé, c'est-à-dire le fait que le point éclair du bitume est très inférieur à la température de chauffe. Néanmoins, au-delà de cela, il y avait la détection incendie et puis il y avait les mesures mises en œuvre par l'exploitant. On est allé d'abord vérifier si ces choses-là avaient bien été mises en œuvre.

Dans la lettre de suite, l'idée est bien de dire que tous les points d'engagement pris au moment de l'approbation du dossier avaient été mis en œuvre dans ce cadre, mais c'était accompagné de quelques questions pour obtenir des précisions sur un petit sujet. Cependant, l'ensemble des mesures a bien été pris.

Les questions figurant dans la lettre de suite portent sur ce que va faire l'exploitant, c'est-à-dire : quelles sont les causes de l'incendie ? Il y a différentes hypothèses et ce que l'on demande, ce sont des précisions en fonction des hypothèses. À propos de la contamination, c'est exactement le même sujet.

Le deuxième point rejoint un peu ce que M. MARTIN a évoqué, c'est-à-dire : quel est le cadre réglementaire ? Dans quel cadre, allons-nous modifier le mode opératoire de reprise du bitume et pour aller plutôt vers une reprise à froid ?

M. le PRÉSIDENT.- Merci. M. PERROTTE demande la parole, mais je me permets de préciser que l'on est vraiment en retard.

M. PERROTTE.- Je sais bien que l'on est en retard, mais il faut prendre le temps. Je rappelle que, fut un temps où l'on passait la journée en CLI, et que l'on n'a plus que trois demi-journées par an.

J'ai une question portant sur le classement de niveau 0 de l'incident. Je voudrais savoir si cela a fait l'objet d'une discussion, puisqu'il y a sans doute des échanges à propos du classement avec l'ASN ? Pourquoi cet événement est-il classé 0 et non pas 1 ? Quels sont les éléments qui permettraient éventuellement de faire évoluer le classement ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je laisserai ensuite l'exploitant compléter mes propos, mais pour l'ASNR, déjà, c'est un événement significatif. Déjà, on est d'accord. (Rires). Effectivement, dans les critères, l'ASN à l'époque avait fixé un guide, avec un certain nombre de critères. Et pour les installations hors réacteurs, vous avez le critère 4 qui est « Agression », et les incendies figurent parmi les agressions. Aussi, lorsque vous avez un incendie, vous avez un événement significatif à déclarer.

Concernant la question du niveau, je reprends ce qu'a dit M. VARIN tout à l'heure : un niveau 0, c'est un dysfonctionnement, un écart, et quand vous classez en niveau 1, c'est que vous avez commencé à toucher de manière significative vos barrières. Par exemple, si je reprends le niveau 1 qu'avait déclaré Orano La Hague l'année dernière, il portait sur l'existence d'un premier écart concernant les essais périodiques sur les matériels, puis d'un deuxième écart. Il y a donc eu une déclaration de niveau 1, parce que la barrière de

sûreté impactée, c'était le retour d'expérience et le fait que l'on n'avait pas pris en compte ce REX. Si je prends un exemple à Flamanville, pour un certain nombre d'entre nous qui y étions présents la semaine dernière, il y avait un événement niveau 1, portant sur une détection tardive d'un déplacement dans la chaussette, dans le diagramme de pression température. C'est-à-dire que l'exploitant ne s'était pas rendu compte au moment où il les avait dépassées qu'il avait dépassé les limites. Du coup, comme la barrière, c'est un peu la surveillance, il y a eu un niveau 1. Si vous prenez le guide INES, déclaré par l'AIEA : si vous avez un incendie qui est éteint à l'aide des moyens prévus à la conception, c'est de niveau 0 ou inférieur. Dans le cas présent, on se trouve dans cette situation. On a un incendie, très bien, et en France, lorsqu'on a un incendie, on déclare un niveau 0, critère 4.

Est-ce que, dans le cadre de la lutte contre l'incendie, l'exploitant a montré des défaillances ? Non. Il a mis en œuvre ce qui était prévu dans le dossier. En gros, il a respecté ce qui était prévu à la conception. Aujourd'hui et avec les éléments dont on dispose à ce stade, pour l'ASNR, il n'y a pas lieu que l'exploitant déclare un événement de niveau 1

M. PERROTTE.- Et à propos des conséquences sur le personnel, il y a des salariés qui ont été envoyés au service médical. Est-ce de nature à faire évoluer le classement de l'incident ?

M. VARIN.- L'envoi au service médical pourrait être de nature (inaudible) que si on avait un niveau d'exposition significatif. Actuellement, un certain nombre d'analyses est en cours. On a trois salariés, mais on ne parvient pas à établir de corrélation avec cet événement. On procède à des analyses de routine, et il y a des traces, mais il n'y a pas d'exposition engagée, il n'y a donc pas de niveau d'exposition important. Et la corrélation avec l'événement ne semble pas triviale.

En revanche et juste pour compléter ce qui a été dit : vous avez quand même un mode opératoire dans le classement d'événement. Dans votre classement, dans votre proposition de classement, vous devez réexpliquer quelles sont les barrières de sûreté qui sont toujours existantes et qui ont permis de maîtriser l'événement. Je voudrais quand même rappeler : d'abord, on avait une cuve qui était vide de matière, que l'on n'a pas mis à mal le confinement de la cuve en tant que tel, que les murs de la cellule n'ont pas été sollicités en tant que tels, que notre ventilation est restée normale, que la détection a fonctionné comme prévu, que l'asservissement a fonctionné comme prévu et que nos modalités d'extinction ont été réalisées comme prévu. Comme vient de le dire l'ASNR, globalement, il s'agit d'un événement où toutes les

dispositions de détection et de traitement se sont déroulées tel que dans l'attendu. Ce sont donc les raisons pour lesquelles il s'agit d'un niveau 0.

Suite du Point 8, sur les travaux de démantèlement de l'ensemble industriel UP2 400 et de l'INB47 – Elan 2B

- **Zoom sur la filière déchets (complément de l'AG de décembre 2024)**

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de poursuivre la présentation du point 8.

M. DRAZEK.- Pour terminer à propos du MAPU, au-delà des cellules 900, on continue également (inaudible) tout ce qui concerne les zones non nucléaires, par exemple, l'ancienne salle de conduite de MAPU, pour ceux qui connaissent, a complètement disparu. Aujourd'hui, on a donc des murs vides.

Ensuite, concernant le MAU, c'est le bâtiment qui servait vraiment à la partie préparation de l'uranium. On est un peu dans les mêmes dispositions que celles du MAPU, avec du démantèlement d'équipements électriques, mécanique, tuyauteries, etc. Aujourd'hui, on est à 12 cellules sur 28 cellules 900. Cela avance conformément au plan attendu. En bas, vous avez l'exemple d'une cellule 900 en fin de démantèlement, donc complètement écroulée et déclassée.

On passe au HADE. Cette fois, on passe à des bâtiments qui sont plutôt à dominante haute activité. C'était le bâtiment de dissolution et d'extraction de la première usine. L'avancement est moindre, puisqu'il s'agit d'opérations un peu plus complexes et elles se font à distance. Notamment, on a finalisé l'année dernière la reprise de dépôts irradiants au fond des dissolveurs de l'unité 222 de HADE. Vous voyez ici un exemple d'opérations qui sont assez complexes et que l'on doit faire à distance. On prépare le futur démantèlement de ces dissolveurs qui va se faire au laser. On a qualifié un système de découpe laser, qui va justement nous permettre de faire cette découpe sans intervention de personnels au contact. On a également attaqué des études sur la reprise de dépôts. Ce sont aussi des dépôts qui doivent être repris à distance, on va donc utiliser des petits moyens robotisés, des petits chars, etc. On a donc lancé des études.

Ensuite, HAPF, avec un bâtiment de même génération que HADE. Dans le cas présent, il y a la nécessité de faire des opérations de rinçage d'un certain nombre de cuves, et pour faire ces opérations de rinçage, nous aurons besoin des évaporateurs de NCP1, pour lesquels on a un dossier de prolongation en

cours avec l'ASNR. Le but est d'avoir ce dossier dans le courant de cette année et de commencer les rinçages d'ici la fin de l'année. Cela va nous permettre effectivement d'utiliser les évaporateurs de capacité existante pour pouvoir procéder à ces rinçages. En parallèle, on a aussi besoin d'introduire un peu d'innovation, puisque les moyens d'origine du bâtiment ne sont plus forcément utilisables pour réaliser ce type d'opération, notamment les bancs de prélèvement. On va donc notamment installer des petits robots qui vont nous permettre de faire les prélèvements dans les bancs des SPF.

En parallèle, on avance (inaudible) un certain nombre d'unités qui sont à l'arrêt, notamment tout ce qui est chaîne A et unité de solvant. On avance sur le démantèlement de ces unités et vous avez ici l'exemple d'une cellule qui a été démantelée l'année dernière.

En ce qui concerne HAOS. Cette fois, on change de génération de bâtiment. Il s'agit également d'un bâtiment de haute activité. Cela servait à la filière REP. Aujourd'hui, ce sont des niveaux d'activité (inaudible) 904 et 906 assez importants. Ainsi, on sait forcément que ce démantèlement ne pourra être réalisé qu'à distance. On a prévu d'avancer l'approvisionnement de matériels très spécifiques pour faire de la découpe d'équipements, notamment la découpe du bâti cisaille de HAO. C'est prévu à partir de l'année prochaine. On est en train de faire la fabrication en ce moment. On a également avancé sur le nettoyage et la vidange d'autres cellules, par exemple, la piscine 907 a été complètement vidée et nettoyée de tous les débris qu'elle contenait. On va donc pouvoir commencer le démarrage de l'assainissement de cette piscine, avant de poursuivre avec les aménagements par la suite. L'assainissement de la 813 est en cours, la cellule située au-dessus de la piscine et cela a plutôt bien progressé. En ce qui concerne HAOS, je dirais que c'est un bâtiment sur lequel on a avancé sur un certain nombre de cellules qui sont aujourd'hui accessibles. On est en train de préparer désormais les interventions à distance qui ne débuteront réellement qu'à partir de l'année prochaine.

Un focus sur l'ELAN 2B, l'INB 47. L'ELAN 2B est également un bâtiment dans lequel il n'y a quasiment plus d'équipement procédé, tout a été démantelé. On a notamment finalisé la découpe de tuyauteries et on a attaqué le démantèlement d'équipements un peu plus lourds, typiquement des portes blindées, qui sont plus complexes à découper. On en a déjà fait deux l'année dernière. Il nous en reste une à faire, notamment en mettant en œuvre des moyens de manutention spécifiques, puisque l'on a démantelé les anciens moyens de manutention. On est environ à 60 % d'avancement pour l'ELAN 2B.

Il nous a été demandé à l'ordre du jour un point sur la filière déchets. Ici, vous avez un focus sur l'ensemble des déchets, du type des déchets que l'on produit au niveau du démantèlement.

La grande majorité est constituée de TFA, donc des déchets de très faible activité, avec ici, en illustration, les différents types de sacs souples, de type Big-bags, des caissons éjectables, certaines pièces unitaires – c'est-à-dire que l'on est capable d'envoyer à l'Andra des pièces quand elles respectent les critères TFA – et puis vous voyez des caissons par voie pleine. Tout cela représente environ 250 tonnes de déchets par an. Ce sont vraiment nos déchets principaux, parce que, durant le démantèlement, on applique vraiment dans notre démantèlement une stratégie déchets qui consiste vraiment à rendre les déchets les moins actifs possibles. On a toute une stratégie de déclassement des déchets, uniquement pour qu'ils puissent partir dans les filières les moins actives.

On produit également environ une centaine de tonnes de déchets de faible et moyenne activité. Il y a beaucoup de fûts de 120 litres et CBFK. Ce sont nos déchets principaux. Il y a quelques caissons 7A et quelques ATL, mais c'est plutôt à la marge.

Enfin, on a quelques déchets de haute activité, mais c'est vraiment à la marge, puisqu'on atteint à peine deux tonnes par an. Ils produisent quelques CO 2 sur le site.

En résumé, aujourd'hui, Orano est quand même nature dans ses opérations de démantèlement. On a déjà de très bons résultats en termes de sécurité sûreté, comme l'a souligné Jean-Christophe VARIN au niveau du site, mais c'est également vrai pour la partie démantèlement, y compris sur la partie radioprotection de nos salariés. On en est à un avancement concret, puisqu'on a vraiment désormais du démantèlement physique, du démontage et du déclassement de cellules à l'attendu. Cette organisation est vraiment mature. On fonctionne déjà depuis quelques années de cette façon parce qu'elle a vraiment démontré son efficacité. Il faut savoir qu'au niveau du démantèlement, en interne chez Orano, on a toutes les compétences pour pouvoir avancer. Enfin, on a besoin d'innovation, puisque, dans le démantèlement, il y a souvent une part d'inconnu. Ces moyens innovants nous permettent aussi d'avancer dans nos opérations.

M. le PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions ? M. VASTEL et M. MARTIN demandent la parole.

M. VASTEL.- Ma question porte sur les déchets. Dans le tableau de classement de l'Andra, on a aussi des déchets de faible activité à vie longue. Et quand on regarde l'inventaire national radioactif 2023 de

l'Andra, ils disent bien qu'il y a des déchets de faible activité à vie longue, qui proviennent des déchets d'exploitation de l'usine de retraitement d'Orano. Quand vous avez énuméré tous les déchets qui proviennent du démantèlement, on ne voit pas les déchets de faible activité à vie longue, pour lesquels il est précisé qu'ils sont prévus pour être stockés à faible profondeur, mais que c'est à l'étude. On ne sait donc pas encore où l'on doit mettre ces déchets. Y en a-t-il sur le site d'Orano en attendant de savoir où on les place ?

M. DRAZEK.- Sur le site d'Orano, oui, mais dans les activités du démantèlement, on n'en produit pas, on reste dans le cadre des filières décrites. Étant donné la typologie de déchets que l'on produit, on n'a pas ce type de déchets dans les activités du démantèlement.

M. VASTEL.- Il y en a donc qui concernent le retraitement.

M. VARIN.- Oui, il y en a qui vont concerter la filière de reprise des déchets anciens, par exemple, la filière graphite. On va récupérer des graphites qui peuvent se trouver dans cette filière.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

M. MARTIN.- Merci, monsieur le président. Je reviens sur le HAO à propos duquel deux points m'intéressent. Le premier concerne la piscine 907. Apparemment, vous l'avez vidée complètement ?

M. DRAZEK.- Oui, tout à fait, elle est complètement vidée.

M. MARTIN.- Vous avez donc récupéré toutes les choses qui se trouvaient au fond ?

M. DRAZEK.- Oui.

M. MARTIN.- Mon expression était délicate, mais vous comprenez ce que je veux dire.

M. DRAZEK.- Tout a été récupéré, notamment, il restait des coques, etc. Tout cela a été transféré au silo HAO et les quelques poussières, débris et boues restants, on les a conditionnés dans bacs.

M. MARTIN.- Je vous félicite parce qu'il s'agissait là vraiment d'un obstacle.

En ce qui concerne l'assainissement de la 813, vous avez dit que cela a commencé, mais en êtes-vous qu'au début ou avez-vous déjà enlevé les équipements présents de façon notable ?

M. DRAZEK.- La plupart des équipements ont été enlevés Il reste vraiment tout ce qui est engins de manutention, mais on en a encore besoin maintenant pour réaliser nos opérations. Il y a un certain nombre

de déchets, plutôt historiques, qui restent à traiter et qui restent dans cette cellule. C'est aussi prévu de le faire puisque l'on va devoir vider complètement la 813 et parce qu'on va devoir faire un aménagement dans la piscine 907, située en dessous, justement en passant par la 813. Le but est de créer un escalier qui ira de la 813 à la 907, pour ensuite procéder au démantèlement de la 906, en passant par le mur qui sépare la 906 de la piscine 907.

M. MARTIN.- Si je comprends bien, la 813 va être nettoyée si je puis dire, de telle façon qu'elle serve de SAS pour descendre dans la 906, et à partir de là, pouvoir passer dans la salle d'avant.

M. DRAZEK.- C'est cela. Elle va vraiment nous servir de zone de travail pour descendre dans la piscine 907 et poursuivre les opérations de démantèlement de la 906 qui (inaudible) quant à elles, une cellule chimique sur laquelle (inaudible) n'a aucun accès. On va donc devoir créer un accès et il est prévu de créer cet accès à partir de la piscine 907.

M. MARTIN.- C'est bien ma question. Et lorsque l'on aura cet accès, comment circulera-t-on, en tenue totalement étanche, en (inaudible) ?

M. DRAZEK.- Ce seront des tenues étanches. Même après l'assainissement, on restera dans la mise en oeuvre d'opérations qui nécessiteront encore le port des tenues.

M. MARTIN.- Je vous remercie, c'est ce que je voulais savoir, parce que c'était un point extrêmement dur. Je connais bien tout ce coin-là et je vois que, finalement, vous êtes parvenus à le maîtriser. Je vous dis bravo.

M. DRAZEK.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur cette présentation ? M. ROUSSELET demande la parole.

M. ROUSSELET.- Je vais faire très court. Je me suis aperçu qu'au JO, le 3 mars, c'est donc très récent, qu'il y a des modifications de périmètre des INB 33, 80, etc. C'est sorti au JO. On ne sait pas d'où c'est sorti, parce qu'on ne l'avait pas vu avant. Est-ce que c'est lié au fait que, dans le périmètre, vous avez procédé à des modifications des installations ou cela n'a-t-il rien à voir ?

M. VARIN.- ... Non ...

M. ROUSSELET.- La difficulté, c'est qu'évidemment, comme d'habitude, il y a un arrêté dans lequel on nous dit que tout figure dans le plan, mais il n'y a pas de publication du plan. Cela pose donc problème. Très probablement, c'est dû à des problèmes de sécurité que l'on peut entendre, mais il est vrai que l'on ne comprend pas d'où cela vient.

M. VARIN.- Les évolutions de périmètre sont liées au fait que, dans les installations qui sont en démantèlement, on a quelques fonctions qui sont maintenues, qui vont sortir du cadre du décret de DEM. Par exemple, l'atelier AD1 PDH, dans lequel on fait de la décontamination de pièces, c'est un atelier que l'on pérennise dans son activité. Il faut donc le sortir de ce périmètre. Il y a également une partie de STE que l'on pérennise. Cette modification de périmètre est liée à cette notion d'ateliers maintenus, qui se trouvaient dans un périmètre (inaudible).

M. ROUSSELET.- Ça a donc bien un rapport avec cela.

M. VARIN.- Si ce n'est que ceux-là, comme ils ne vont pas être démantelés, on les sort du périmètre des INB (inaudible).

M. ROUSSELET.- D'habitude, on visualise vos plans 3D, avec les différentes installations, mais cette fois, il est vrai que l'on a un peu de mal à voir ...

M. VARIN.- ... Ce que je vous propose, puisque vous posez la question, c'est que l'on essaye de préparer une présentation pour la prochaine CLI sur cette notion d'atelier maintenu et de les localiser sur un plan. Pour des raisons de sécurité, on verra comment on peut l'afficher, mais on doit être capable de faire une présentation succincte qui répondra à votre question.

M. ROUSSELET.- Je l'ai reçu ce matin, c'est au journal officiel du 3.

M. VARIN.- Vous comprenez bien que du point de vue administratif, il existe une logique. (Inaudible) les INB en démantèlement, si vous avez des ateliers qui sont pérennes en termes d'activité, vous devez les sortir du périmètre des INB.

M. ROUSSELET.- Cela constitue vraiment une série d'articles. Cela touche à peu près toutes les INB, ou quasiment toutes, je crois.

M. LAFFORGUE-MARMET.- À propos de ce point, si vous avez lu la modification de décret, normalement, il est écrit en tout petit que, si on souhaite consulter les plans, on peut aller à la division de Caen de l'ASNR et puis aussi au siège de l'ASNR, à Montrouge.

M. ROUSSELET.- Cela doit être écrit en très petit (rires), parce que j'avais vu la référence au plan et qu'il n'y avait pas de plan, mais... Entendu, on viendra vous rendre visite.

M. le PRÉSIDENT.- (Rires). Merci pour ces précisions.

9. Retour sur l'inspection du 11 décembre 2024, sur le thème des CEP à l'atelier T4 (Exploitant – ASN)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au sujet suivant : Retour sur l'inspection du 11 décembre 2004, sur le thème des CEP, à l'atelier T4, et avec une expression de l'exploitant et de l'ASNR. C'est l'ASNR qui va sans doute commencer.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Pour commencer par l'inspection 2024 0096, sur contrôles et essais périodiques à l'atelier T4, c'est une inspection qui s'est déroulée le 11 décembre. Pour se replacer un peu dans le contexte de cette inspection : les inspections réalisées à l'établissement d'Orano La Hague, comme c'est le cas pour toutes les inspections réalisées sur les installations de base et d'ailleurs, suivent un mode de programmation annuelle, et en fonction des sujets et des enjeux de chaque atelier, on va avoir une programmation des thèmes par année, pour suivre une certaine fréquence qui nous est fixée par nos services centraux. Vous avez les contrôles et essais périodiques, les conduites, les conduites accidentelles, vous avez un certain nombre de sujets, et il faut traiter un sujet tous les trois ans ou tous les cinq ans dans un atelier, en fonction des enjeux. Le thème des contrôles et essais périodiques fait partie des thèmes récurrents d'inspection. Ainsi, on mène chaque année des inspections sur ce thème et dans différents ateliers. L'inspection de l'atelier T4 était programmée en 2024, sans qu'il y ait un sujet spécifique qui conduisait à la programmer au-delà du respect de ce que nous demandent nos services centraux.

La lettre de suite, si vous l'avez consultée, est déjà disponible sous la référence qui nous est indiquée ici.

À propos de la synthèse de l'inspection, je pense qu'il s'agit d'abord qu'effectivement, l'organisation qui a été relevée lors de l'inspection est globalement satisfaisante, que ce soit le processus de planification, la manière dont sont réalisés les contrôles, la périodicité des contrôles, et puis la gestion des écarts relevés dans ce domaine, tout cela fonctionne correctement. Ce qui a été relevé par les inspecteurs, c'est que le suivi des programmes de contrôles et d'essais périodiques repose essentiellement sur un seul acteur, en l'occurrence le pilote de maintenance de l'atelier. C'était là un point d'attention des inspecteurs, parce que la personne en question avait un mode de fonctionnement qui lui était propre et si, potentiellement, il était amené à partir ou s'il devait y avoir un intérim, cela pouvait conduire à des difficultés d'adaptation et, donc, potentiellement, à des difficultés de réalisation des contrôles et essais périodiques. L'un des points soulevés par les inspecteurs a consisté à dire : il y a une réorganisation en cours sur les ateliers R4 et T4, cela pourrait être aussi l'occasion de définir des modes d'organisation qui permettent de pallier une éventuelle absence ou un changement de poste du pilote de maintenance de l'atelier. C'était là un premier point.

Il y avait par ailleurs quelques points un peu plus marginaux sur des ajustements ou des mises à jour de certains documents qu'utilise l'exploitant pour réaliser ces contrôles.

À propos des demandes, comme je l'ai dit, la première s'inscrivait dans le cadre de la création du pôle plutonium, au sujet d'une organisation robuste et pérenne sur un sujet. Le sujet qui avait été relevé par les inspecteurs, c'était le sujet des fiches de liaison. Quand vous avez un essai périodique, vous pouvez avoir besoin d'une certaine configuration de l'installation pour pouvoir faire cet essai. Par exemple, vous avez besoin qu'un équipement, qu'une pompe ou qu'un évaporateur soit en fonctionnement ou, au contraire, à l'arrêt. Pour ce faire, il faut mettre en place une fiche de liaison, qui permet à la conduite de s'assurer que les prérequis de l'essai sont bien en place au moment où vous allez le réaliser. Justement, ces fiches de liaison étaient suivies par le pilote de maintenance, mais c'était un mode de fonctionnement qui était propre à la personne. C'est pourquoi il y a la possibilité de mettre en place une organisation plus robuste.

Le deuxième point portait sur la cohérence entre ces fiches de liaison et l'état de l'installation. Effectivement, il y avait une question sur un équipement particulier, parce que ce n'était pas très clair : quel devait être véritablement son état pour pouvoir réaliser l'essai qui a été vu par les inspecteurs ?

Quant au troisième point, il portait sur l'adéquation documentaire. C'est-à-dire : quand vous avez un CEP, vous avez une analyse de risque. A un moment donné, vous avez un essai périodique, vous avez donc une analyse de risque liée à cet essai périodique. Et puis, dans le cadre des essais périodiques, par exemple, pour les essais sur certains capteurs, dans l'atelier T4 vous allez les avoir sur plusieurs équipements assez similaires. Le mode de fonctionnement aujourd'hui de l'entreprise en charge de ces contrôles, plutôt que de procéder équipement par équipement, consiste à procéder étape par étape. C'est-à-dire que, dans un CEP, pour un même équipement, vous allez d'abord vérifier la chaîne d'acquisition de mesures, puis vous allez vérifier que le signal passe bien, puis vous allez vérifier que le 0 correspond bien, que lorsque vous indiquez 0 dans la chaîne de mesure, vous allez bien avoir le 0 à la fin. En résumé, vous vérifiez différentes étapes. Mais, pour un certain nombre d'équipements, plutôt que de procéder équipement par équipement, il procédait étape par étape. Par exemple, pour la vérification de la chaîne de mesure, il procédait à la vérification sur tous les équipements. La documentation n'était pas adaptée à ce mode de fonctionnement. C'est donc l'une des questions que l'on a posées.

Concernant les autres demandes, il y avait la justification du nombre d'actes de surveillance. Évidemment, il y a un certain nombre de CEP (Contrôles Essais Périodiques) qui sont réalisés par des entreprises prestataires. Orano se doit de réaliser des actes de surveillance. Il y avait une question sur la justification du nombre d'actes en fonction de la volumétrie des contrôles réalisés. Il y avait effectivement aussi une question sur le contrôle par sondage des cahiers de compagnonnage. C'est-à-dire que les personnes qui interviennent, elles sont habilitées par l'employeur, et, dans le cadre de cette habilitation, il y a un cahier de compagnonnage qui vient certifier que la personne a bien suivi un certain nombre d'actions, que ce soient des actions de formation ou que ce soient des actions de suivi de CEP avec d'autres personnes. Il s'agissait donc de dire qu'au-delà de la bonne vérification par Orano que la personne qui réalise le contrôle a bel et bien la bonne habilitation, il s'agit aussi de vérifier la manière dont ces habitations sont délivrées par l'entreprise.

Il y a eu un point à propos des modes opératoires, parce qu'il y a eu des petites scorées dans les modes opératoires qui ont été relevées par les inspecteurs, mais qui ont été corrigées par l'exploitant.

Je vous propose d'enchaîner les deux points portant sur les inspections et de répondre aux questions ensuite.

10. Retour sur l'inspection du 19 décembre 2024 portant sur le thème de la conduite au sein du pôle Uranium (Exploitant – ASN)

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je vous propose de revenir sur une inspection qui s'est déroulée le 19 décembre. Je ne reviens pas sur le contexte. Là aussi, il s'agit d'une thématique d'inspection qui est vue périodiquement au sein des ateliers d'Orano. En revanche, cette fois, il y avait également le contexte du projet « Convergence » qui, comme on l'évoquait tout à l'heure, a conduit à regrouper dans une même salle de conduite les équipes de conduite des ateliers R2 et T2 au sein du pôle Uranium.

Cette inspection a été inopinée. L'exploitant n'avait pas du tout été prévenu de l'inspection par l'équipe d'inspecteurs. Elle a consisté à suivre sur le terrain la conduite et la façon dont les équipes faisaient face à deux événements simultanés, l'un au sein de l'atelier T2 et l'autre au sein de l'atelier R2. Cet objectif d'aller étudier la réaction des équipes dans le cadre de ces configurations est lié au fait que l'on a aujourd'hui une seule et même salle de conduite qui sert à conduire deux ateliers, l'un étant en proximité de la salle de conduite, l'atelier T2, et l'autre étant plus distant, l'atelier R2. L'idée était de bien observer comment ces situations pouvaient être gérées. On aurait pu se limiter à une seule situation, mais on a complexifié un petit peu les choses en déroulant deux événements simultanément.

Si vous voulez avoir les détails, bien sûr, vous les retrouverez dans la lettre de suite qui a été publiée le 30 décembre, avec les références mentionnées.

À propos de la synthèse de l'inspection et de l'appréciation globale des inspecteurs : à l'issue des mises en situation, il y a des questions qui ont pu être posées. La situation nous est apparue comme étant perfectible, notamment compte tenu des difficultés qui ont été rencontrées par les intervenants pour avoir à disposition la documentation qui précise les conduites à tenir dans ce genre de situation. Il y a eu également des demandes de clarification sur l'organisation du management des équipes postées. En particulier et en complément, il y a un travail conséquent à mener en matière de compagnonnage des équipes, afin que, lors de la mutualisation qui est aujourd'hui envisagée au deuxième semestre 2025, les équipes puissent chacune bien connaître les secteurs de l'autre atelier, donc par rapport à celui dans lequel ils étaient habitués à travailler. Il s'agit donc qu'ils connaissent la gestion de ce que l'on appelle « Unité cousine ».

En revanche, les inspecteurs ont bien pris note de la mise en œuvre d'un point d'arrêt, avant la mise en œuvre effective de la mutualisation, permettant ainsi de s'assurer que les formations et l'état des compétences de chaque intervenant sont adaptés.

En parallèle, le regroupement des équipes a aussi conduit à augmenter les effectifs dans la salle de conduite des ateliers. Ce travail est préparé de longue date, puisque cette organisation a donné lieu à beaucoup d'échanges et de la co-construction. Ceci avait été décrit dans le dossier de demande de modification de l'organisation. Il y a donc eu des actions visant à optimiser l'ergonomie. En revanche, les inspecteurs considèrent que des actions complémentaires restent à mettre en œuvre, notamment pour améliorer la sérénité en salle de conduite et pour fiabiliser. Il reste aussi à fiabiliser un certain nombre d'outils, et notamment le Cahier d'Unité Numérique. Il est vrai qu'historiquement, le Cahier d'Unité était plutôt un cahier de papier. Désormais, il s'agit d'un format digital, ce qui ne représente pas de difficulté en soi, mais au moment de l'inspection, et donc lors des premières semaines de mise en service de ce Cahier d'Unité Numérique, des axes de progrès ont été identifiés. De même, et pour améliorer la sérénité en salle de conduite, il a été préconisé d'optimiser le nombre de mises en garde ou d'alarmes récurrentes en salle de conduite, et ce, afin que les équipes puissent travailler dans de meilleures conditions.

Les demandes sont en cohérence avec la synthèse. Sans être trop, je vais les lister :

- Demande visant à effectuer un contrôle exhaustif de la présence physique des documents nécessaires à l'exploitation et aux conduites à tenir en cas d'événement particulier, aussi bien dans la salle de conduite que dans la salle de conduite déportée ;
- La mise à jour des documents qui, pour certains d'entre eux, comportaient des erreurs ou des ambiguïtés quant à leur mise en œuvre ;
- Préciser encore plus la définition de l'organisation du pôle Uranium, notamment pour le rôle du management des équipes postées.
- La lettre de suite demandait également la transmission du planning des exercices 2025 et les mises en situation associées.

Nous arrivons maintenant à la deuxième page des demandes. Effectivement, cette phase de l'évolution de l'organisation et de la mise en place du pôle Uranium est la première phase d'un programme

d'évolution de l'organisation plus global. Aussi, il est effectivement essentiel de tirer le retour d'expérience de cette phase de mise en œuvre. La lettre de suite demandait également :

- La mise à disposition du retour d'expérience formalisé ;
- Nous demandons également la mise en œuvre d'un point d'étape avec l'ASNR, avant la première phase de mutualisation des équipes du pôle Uranium, pour justifier du respect des actions préalables à cette mutualisation ;
- Un travail sur la vérification du bon paramétrage du Cahier d'Unité Numérique et le retour d'expérience qui l'accompagne ;
- Enfin, la transmission d'une étude qui vise à balayer l'ensemble des dispositifs d'alerte sonores et des mises en garde sur les postes de conduite, afin d'éviter des alarmes récurrentes et qui nuisent à la sérénité dans cette salle.

C'était donc une inspection assez riche qui a été menée le 19 décembre. Naturellement, ce sont des sujets sur lesquels nous serons amenés à revenir, puisque le programme « Convergence » va se dérouler durant les prochaines années, ce qui offrira l'occasion de revenir sur ces sujets.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce chapitre ? Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

M. MARTIN.- Une chose m'intrigue dans ces demandes formulaires 1-1 et 2-2. Vous employez une phraséologie qui m'intrigue, parce qu'elle est peu poétique « Améliorer la sérénité dans la salle de conduite ». C'est quand même très poétique, mais ensuite, arrivent dix instructions qui, elles, sont catégoriques. Je ne sais pas pourquoi vous avez écrit cela de cette manière, peut-être fallait-il ménager quelqu'un ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Non, pas du tout. Cela étant, je ne suis pas forcément le plus calé à propos de la sémantique. Je vais essayer de traduire cela de manière plus concrète. Les équipes de conduite ...

M. MARTIN (hors micro)- Inaudible. ... ou gentille, parce que vos indications sont ensuite extrêmement précises.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Juste pour éclairer peut-être le terme « Sérénité », effectivement, les opérateurs en salle de conduite ont un rôle important, puisqu'ils conduisent l'installation, gèrent les alarmes, etc. Ils jouent donc un rôle important, primordial, pour le fonctionnement des installations, mais aussi pour la sûreté des installations. Pour qu'ils puissent réaliser ces actions dans de bonnes conditions, il faut que le niveau sonore en salle de conduite ne soit pas trop élevé, qu'ils ne soient pas dérangés par des alarmes qui ne représenteraient pas d'intérêt pour la conduite et la sûreté des installations. Ils doivent pouvoir rester face à un poste d'une dimension tout à fait gérable en termes de nombre d'écrans, de paramétrages à suivre, etc. Derrière le terme « Sérénité », c'est ce qui est visé.

M. MARTIN.- Oui, je comprends bien ce que vous nous expliquez, et je vous en remercie, mais je rapproche cela d'une remarque de M. LAFFORGUE-MARMET à propos de Flamanville, dans lequel il y avait trop d'alarmes à un moment donné et sur le fait qu'il fallait les reconcentrer pour que les opérateurs puissent réagir. En somme, vous avez exprimé la même chose, mais sur une forme beaucoup plus poétique.

(Rires dans l'assemblée)

M. LAFFORGUE-MARMET.- « Sérénité », c'est le terme consacré. On ne l'a peut-être pas utilisé pour Flamanville, pourtant, on utilise le même. C'est le terme consacré qui est utilisé. Je ne sais pas s'il est poétique ou non, (rires), en tout cas, c'est le terme consacré que l'on utilise chez tous les exploitants, que ce soit EDF, Orano.

M. MARTIN.- Je vous remercie, parce que je ne l'ai vu que dans le (inaudible) de littérature, et je ne savais pas qu'il était utilisé en énergie nucléaire, mais c'est très intéressant de le savoir, merci.

M. le PRÉSIDENT.- Après cette réponse sereine, y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Merci, messieurs, pour cette présentation.

11. Informations diverses - (CLI)

- **Nomination de Pierre BARBEY au sein du collège des personnalités qualifiées**
- **Date de la réunion publique sur le thème des cycles des combustibles**
- **Organisation du voyage au 1er semestre 2025**

• **Mise en place d'un Comité stratégique « grand projet du Cotentin »**

M. le PRÉSIDENT.- On va aborder maintenant d'autres sujets, notamment les questions diverses.

Avant de laisser la parole à M. BARON, qui va nous avoir assez rapidement une prise de parole sur le Groupe de travail qu'il a dirigé, portant sur les denrées d'alimentaires, je voudrais d'abord vous communiquer quelques informations.

Je n'ai pas encore la date, mais la réunion publique sur le thème des cycles des combustibles est prévue le deuxième semestre. Un groupe de travail va donc se mettre en place. Lorsque nous aurons des précisions sur la date et sur le lieu, nous vous communiquerons ces informations.

Concernant l'organisation du voyage qui aura lieu durant le 1^{er} semestre 2025, je le disais en préambule, les dates sont arrêtées. Vous aurez aussi un certain nombre d'informations sur ce sujet. Le voyage se déroulera du 16 au 19 juin. Il comprend la visite du site de Tricastin ainsi que celui de Framatome, à Romans-sur-Isère. Ce voyage tombe à la période durant laquelle devait avoir lieu la CLI Orano, programmée le 18 juin. Cette AG est donc reportée au vendredi 27 juin 2025.

M. VARIN.- Je voulais seulement vous dire que, si c'est le 27 juin, cela se fera sans moi, parce que je ne suis pas disponible.

M. le PRÉSIDENT.- Cela a un peu changé. Cela a changé ce matin, mais, de toute façon, on va y revenir et on vous précisera le plus rapidement possible la date.

Je veux aussi vous dire qu'il va y avoir la mise en place d'un Comité stratégique « Grand projet du Cotentin », qui va se mettre en place, et si la CLI Orano était sollicitée, nous y répondrons pour pouvoir y participer.

Je laisse la parole quelques instants à Yves BARON, qui va nous dresser assez rapidement le bilan de ce Groupe de travail.

M. BARON.- Cela va aller très vite. Tous les échantillons qui ont été prélevés, et dont vous avez eu la liste, sont en cours d'analyse actuellement. Ils pensent avoir terminé toutes les mesures pour la fin du premier semestre. S'en suivra théoriquement une réunion publique pour présenter les résultats de toutes ces

mesures portant sur les denrées alimentaires qui ont été prélevées dans le Cotentin. Voilà où nous en sommes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BARON. Je remercie aussi tous les participants à ce Groupe de travail, puisqu'ils ont fait en sorte que ces résultats puissent être donnés. Je vois face à moi M. MAGNAN, je sais qu'il a été un participant actif, mais j'en oublie sûrement. Quand on commence à nommer les gens, c'est embêtant, parce qu'on finit toujours par en oublier. En tout cas, que chacun d'entre vous soit remercié pour sa participation.

Je vois que Mme BROC a également une question et je lui laisse la parole.

Mme BROC.- Je voulais savoir en quoi consiste le « Grand projet du Cotentin » ?

M. le PRÉSIDENT.- Nous ne sommes pas à l'origine de cette organisation. Monsieur le sous-préfet va nous donner une réponse certainement plus précise que celle que j'aurais pu vous donner moi-même. Monsieur le sous-préfet, vous avez la parole.

M. RAMPON (Prise de son sur-saturée).- Merci, monsieur le président.

Je peux peut-être déjà rappeler que le Comité stratégique du « Grand projet du Cotentin » s'est réuni le 20 décembre et qu'un Comité directeur s'est réuni le 26 février.

Qu'est-ce que le « Grand projet du Cotentin » ? À l'origine, c'est une demande émanant des élus. Ces élus sont la maire de La Hague, le maire de Cherbourg et le président de la communauté d'agglomération du Cotentin. Ils s'adressent à monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, le préfet de région, pour lui demander comment l'État va s'organiser pour accompagner le territoire, en réponse à ce projet « Aval du futur », tel qu'il a été exposé au mois de mars 2024 par les ministres, Bruno LE MAIRE et Roland LESCURE, in situ à La Hague.

En réponse à cette demande des élus, le préfet de région et, évidemment, le préfet de Département, (inaudible), a proposé une organisation, une sorte de gouvernance, réunissant un certain nombre d'acteurs autour de ce que l'on a appelé « Le grand projet du Cotentin », qui est une composante qui inclut le grand chantier (inaudible). Il s'agit d'avoir une vision très large sur le territoire, le territoire étant celui de l'agglomération du Cotentin, mais également des deux communautés de communes qui le bordent par le sud, à savoir (inaudible), centre Manche et Baie du Cotentin. C'est donc à l'échelle de l'ensemble de ces

territoires que toutes les conséquences relatives à l'arrivée d'un grand chantier sur le Cotentin, dont il appartient à Orano de préciser l'horizon, je dirais aux alentours des années 2030 – 2040, en tout cas, c'est la communication qui a été faite par les ministres... Il s'agit de savoir comment le territoire va s'organiser.

Il a été proposé la création d'un Comité stratégique pour avoir une vision la plus globale possible de l'ensemble de ces sujets. Ce Comité stratégique est composé d'un certain nombre de membres qui sont réunis en Comité directeur, ainsi que d'autres membres. Le Comité directeur, c'est Orano, l'État, les trois élus et le président du conseil départemental. C'est l'état sommital de concertation des personnes du territoire qui va identifier une vision stratégique et puis donner des directives à des Groupes de travail, mais je vais y revenir. Le Comité stratégique est plus large que le Comité directeur, parce qu'on y associe le chargé consulaire, le président de toutes les intercommunalités. Il est à noter qu'il n'y a que (inaudible) dans le Comité directeur, les deux EPCI supplémentaires étant dans le Comité stratégique. On y associe également des Directions des services de l'État et d'autres industriels qui comptent énormément sur le territoire.

L'idée, c'est d'être conscient que le territoire va effectivement recevoir un grand chantier Orano, mais que le territoire continue de vivre, que les grands industriels continuent d'avoir de l'activité sur le site, notamment EDF, Naval Group, CLN, et que les besoins pour le territoire vont être en augmentation. De quels besoins s'agit-il ? Il s'agit de besoins de logements, de réseaux, d'emplois, avec un nombre d'employés et de compagnons nettement significatif. Le but est de s'organiser pour créer des Groupes de travail qui vont, domaine par domaine, étudier les conséquences du grand chantier sur l'ensemble du grand projet.

Quels sont ces Groupes de travail ? Il y a un Groupe de travail « Concertation et communication » et cela répond à la demande de pouvoir dialoguer et être dans l'information et dans la concertation avec tous les partenaires locaux, avec tous les habitants, (inaudible), en commençant bien-sûr par les institutionnels, par les collectivités territoriales. Il y a d'autres Groupes de travail qui traiteront les sujets de l'emploi et de la formation. Dans la composition de ces Groupes de travail, on trouve bien évidemment les industriels, mais également France travail. (Inaudible) organisations syndicales sont associées à ce moment-là aux réunions de travail. Par exemple, pour ce seul Groupe de travail, il s'agira de sujets tels que : quelles sont les demandes d'emploi, les demandes d'emploi direct pour répondre aux besoins du grand chantier, mais également les demandes d'emploi indirect, parce que le territoire doit continuer à vivre. Il va continuer à fonctionner et il y aura certainement des sortes d'appels d'air vers le grand chantier de certaines professions,

mais qui vont (inaudible) le territoire (inaudible). Il ne s'agit donc pas de créer des trous dans la raquette (inaudible) de la population. Il s'agira également de mesures de formation (inaudible). (Inaudible) foncier (inaudible), un Groupe (inaudible) et réseaux. Quand on dit « Réseaux », il s'agit des voies ferrées (inaudible). Et puis, il y a un dernier groupe de travail (inaudible). C'est un Groupe de travail qui va mener (inaudible) de manière (inaudible) tout ce qui n'a pas été vu dans les autres Groupes de travail. Je prends un exemple, et c'est un souci des élus, et c'est la réponse qui a été apportée : il peut y avoir (inaudible) éducation, les enfants. Il peut y avoir l'accompagnement des personnes, (inaudible) médical, la santé de manière générale, la culture, le sport, tout ce qui ne figure pas dans les trois premiers Groupes de travail « Métiers ».

Cette structure s'est déjà réunie et a été installée le 20 décembre 2024 en préfecture, sous l'autorité de Xavier BRUNETIERE, le préfet de Département. Toutes les personnes qui étaient associées à ce Comité stratégique étaient présentes, c'était donc vraiment une grande réunion. Un Comité directeur s'est réuni le 26 février dernier, pour fixer une ligne de conduite, avec deux priorités : d'abord, travailler sur la communication, la concertation et l'information. C'est le chantier qui se réunira à la fin du mois de mars, et qui déterminera comment la communication va être faite auprès des collectivités, sachant qu'il y a déjà un certain nombre de choses qui ont pu être dites. Je sais qu'au moment de cette réunion, il y a une semaine, avec le collectif « Stop piscine », l'information a pu être donnée de manière limitée par la maire de La Hague, mais de la communication sera faite au niveau des conseils municipaux, au niveau de la communauté d'agglomération également, et puis de la communication et de l'information en direction de la population. Le but de cette réunion du 20 mars prochain est de déterminer la nature de la communication, à quel moment et à quel endroit elle est faite. La deuxième priorité consiste à travailler sur le foncier, pour identifier les besoins en termes de foncier et tels que les aura exprimés Orano.

Pour résumer cette petite intervention, il s'agit simplement de dire qu'il y a une gouvernance qui a été mise en place, en étroite collaboration avec les élus, tous les élus du territoire. Elle va travailler sous forme de Groupes de travail, qui seront thématiques, et dans lesquels, bien évidemment, on ira chercher d'autres ressources que celles qui appartiennent au Comité stratégique. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, en tout cas, c'est le sens de cette organisation, pour dire en quelque sorte que le territoire, dans sa globalité, se prépare à être un interlocuteur pour les besoins des industriels, mais pas que du seul

industriel Orano, mais que ce sujet soit porté à l'échelle de l'ensemble du territoire. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui en réponse à votre question.

Mme BROC.- Oui, et je vous remercie. Ce que l'on peut noter : au niveau de la CLI, on n'a pas du tout été informé de cette mise en place, qui semble déjà bien avancée. En principe, toutes ces décisions doivent être inscrites dans la PPE, mais je n'ai pas l'impression qu'elles le soient. Et puis, il n'y a pas d'organisation de débats publics. Il y en aura peut-être, puisque vous avez dit qu'il y aurait une concertation.

Je voulais juste poser une autre question à propos de ce que j'ai appris par les journaux et par des collectifs : Mme MAHIER est absente, mais la mairie de La Hague a décidé de vendre des terres appartenant à La Hague à Orano La Hague au prix de 35 € le mètre carré, alors qu'en principe c'est plutôt 0,50 € du mètre carré. Cela a été acté, j'avais regardé le débat en Visio. Je suis surprise par ce prix. Je sais que le collectif « Stop piscine » a décidé de faire une action en justice à ce sujet. Voici Mme MAHIER.

M. RAMPON (prise de son sur-saturée).- Mme MAHIER pourra prendre effectivement la parole par rapport à cette dernière intervention, parce que je suis totalement étranger à ce sujet, même si j'en connais quelques éléments.

À propos de l'information de la CLI, on a quand même communiqué pour rappeler qu'il y avait effectivement une structure qui était mise en place, mais il était difficile de communiquer avant de l'avoir installée. Vous avez noté que l'installation est postérieure à la dernière assemblée générale de la CLI. Il y a eu une petite communication dans la presse. De même, le Comité directeur a fait l'objet d'une communication dans la presse. On est au commencement d'une organisation. Il faut donc peut-être ne pas trop me reprocher de ne pas aller trop vite, parce qu'on (inaudible) du rythme du projet lui-même.

Ce qui est peut-être rassurant, en tout cas, c'est le message que je porte : le territoire est déjà réalisé, c'est déjà structuré et il a déjà réfléchi à la constitution des Groupe de travail. On devrait recevoir aujourd'hui le retour de chacun des membres du Comité stratégique, comité qui est appelé à se positionner sur les Groupes de travail en disant à quel groupe de travail il souhaite participer, quel est l'apport qu'il pense pouvoir produire dans ce Groupe de travail, quelles sont ses attentes par rapport à ce Groupe de travail et quels sont les partenaires avec lesquels il veut travailler. On est véritablement en train de monter en puissance et on n'est pas non plus face à mur avec un obstacle immédiat devant nous. Je pense qu'il est plutôt rassurant de

voir que cette structure, cette organisation, est mise en place largement en amont par rapport aux premières réalisations qui viendraient à être faites.

Bien évidemment, le souci qui a été identifié est un souci d'information, de concertation, de communication, et c'est là que nous avons placé la priorité au niveau du Comité directeur.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. M. PERROTTE a demandé la parole. Ensuite, ce sera au tour de M. VASTEL.

M. PERROTTE (son sur-saturé).- À propos du Comité stratégique, pour ce qui nous concerne, nous, organisations syndicales, en tout cas la mienne, on l'a découvert par le biais du tweet du maire de Cherbourg-en-Cotentin. Je l'ai interpellé à ce moment-là en lui disant que j'étais surpris que les chambres d'agriculture soient invitées à faire partie du Comité stratégique, mais pas les organisations syndicales. Monsieur le sous-préfet dit que l'on sera invité au Groupe de travail sur l'emploi et la formation, mais il y a d'autres Groupes de travail qui impactent les salariés, par exemple en ce qui concerne les questions de logement, les questions de mobilité, voire le cadre de vie.

Je veux dire ici que l'on avait été surpris de ne pas avoir été intégrés à la réflexion sur la mise en place de ce Comité stratégique.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur VASTEL, vous avez la parole.

M. VASTEL.- Je voulais juste te dire une chose : vous dites que le territoire est en train de s'organiser sur le projet « Aval du futur », mais on n'a aucune information sur ce projet. Aucune présentation n'a été faite, ni en CLI ni ailleurs. J'espère cette fois-ci que cela va mieux se passer que pour l'histoire des piscines EDF. On a appris ensuite qu'il s'agirait des piscines Orano. L'information a été donnée au même Comité, mais ici, Orano ne nous a fait aucune conférence sur ce changement de piscine, alors que cela se produit dans la région.

J'espère que, pour « Aval du futur », on va avoir une présentation (inaudible).

M. VARIN.- J'ai peut-être un trou de mémoire, mais au mois de décembre, dans cette même salle, le changement de portage a été justement présenté. Vous ne pouvez donc pas dire qu'Orano n'a rien expliqué ici.

M. VASTEL.- Non, mais cela a été expliqué bien avant au Haut comité de la transparence. On aurait pu être les premiers à être informés (inaudible) ...

M. VARIN.- ... En termes de calendrier, il y a eu le Haut comité et la CLI a suivi juste derrière. Donc, sincèrement ...

M. VASTEL.- ... Je trouve cela un peu méprisant par rapport à la population et aux élus.

M. le PRÉSIDENT.- Attendez, je veux simplement vous dire que je ne pense pas qu'il y ait une organisation qui se soit mise en place pour cacher les choses. Je peux vous dire que, lors de notre prochaine CLI, il est prévu que Nicolas FERRAND, le directeur de « Aval du futur » vienne faire une présentation sommaire de ce projet. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant, mais en tout cas, c'est ce qui m'a été annoncé. Je vous l'annonce, il y a encore très peu de personnes qui sont au courant. Je vous le dis, j'ai appris cela voici seulement quelques jours, mais je pense aussi qu'il est important que cette information soit diffusée. Chaque chose en son temps, mais je crois que les choses vont (finir par) arriver. Merci.

Monsieur JACQUES, vous avez la parole.

M. JACQUES.- Une fois encore, on est en train de prendre les choses à l'envers. C'est-à-dire que, sans que la PPE ne soit votée – du moins, si elle est votée à l'assemblée un jour, et c'est ce que j'avais dit à la dernière réunion – sans attendre effectivement qu'elle soit validée et qu'elle se mette en place et qu'elle puisse être (inaudible) par les différents opérateurs mandatés dans ce sens, ici, on se met déjà en route comme si tout était acquis. Pire, on est effectivement en train de se passer d'un débat public qui, normalement, est obligatoire, avant d'engager les choses. C'est-à-dire que l'on risque de se retrouver dans peu de temps face à un projet, comme cela s'est produit pour des histoires d'autoroute ou pour d'autres histoires, qui se termine mal, parce que l'on n'aura pas pris les choses dans le bon sens.

En ce qui nous concerne, nous redisons que, même si on peut avoir un avis différent, il est important de s'appuyer sur les décisions des instances de la République, c'est-à-dire votées par les députés – et je m'adresse là aussi à la représentante de la députée – pour que, dans ce projet, on respecte les décisions qui sont prises par nos députés et aussi par les parlementaires, afin que le projet, s'il doit être engagé, le soit dans le bon sens. Ce serait effectivement totalement inacceptable de voir des Comités se mettre en place et

que l'on discute avec les personnes comme si tout était déjà engagé, alors que, normalement, rien n'y est. C'est tout ce que je voulais dire, mais c'est tout simplement une question de démocratie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MAHIER.- Tout d'abord, je voudrais que vous excusez mon absence, j'ai eu une urgence communale.

Il y a plusieurs choses. À propos du terrain, à partir du moment où il y a un recours, il est compliqué d'en discuter. Par avance, je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais c'est aussi ce que j'avais dit à la réunion du collectif. On le fera, mais quand on le pourra, il n'y a pas de problème.

À propos de l'organisation de la gouvernance : j'en ai parlé au conseil municipal. Effectivement, on ne dispose pas plus d'informations que celles qui ont été évoquées, c'est-à-dire la mise en place de cette gouvernance qui, selon moi, est nécessaire. Il est important que la commune de La Hague en fasse partie, parce qu'il y a de grands sujets qu'il faut anticiper. Ce sont d'ailleurs aussi des sujets d'actualité, parce que le logement constitue déjà un sujet d'actualité, de même, celui de la mobilité. Effectivement, c'est important que l'on y soit et c'est important que l'on s'y retrouve, et que l'on puisse élargir au maximum les représentants dans ces Groupes de travail. C'est vrai que Benoît ARRIVÉ a très rapidement demandé que les organisations syndicales y soient, et c'est juste. Je pense qu'il faudra évidemment les y intégrer.

Comme cela avait été évoqué, mais je ne veux pas être la porte-parole de l'État, monsieur le sous-préfet étant présent, ni la porte-parole de l'industriel, à propos de ce Comité stratégique, il avait été dit qu'il pourrait y avoir au fur et à mesure des personnes qui l'intègrent au gré des sujets et des dossiers. On a juste un montage et, évidemment, je pense que rien n'est fermé.

L'un des premiers Groupes de travail qui est essentiel, et je l'ai dit lorsque l'on s'est vu la semaine dernière, c'est la communication et la concertation. Cela rejoint votre interrogation « Quelle concertation va-t-il y avoir ? ». Et aujourd'hui, cela reste un point d'interrogation, mais il en faut une. Idem à propos de la communication. J'ai demandé que les élus de La Hague soient les premiers à être informés des premiers éléments de communication, parce que cela me semble essentiel. Cela se passe quand même dans notre territoire. Des dates commencent à être fixées. On a la date du 26 mars pour les élus de La Hague, pour une réunion de communication et d'information qui va être donnée. Pour le conseil communautaire, là aussi, des

dates sont fixées. Mais, évidemment, cela ne suffit pas. La population a besoin d'avoir ces informations, parce qu'il y a beaucoup d'interrogations. Le collectif l'a dit ouvertement et je les rejoins quant à l'obtention de ces informations.

C'est évidemment à l'organisation et à l'État, surtout à l'État, de fournir ces informations. Il y a aura des informations et des invitations seront lancées. J'ai dit lors du conseil municipal de cette semaine qu'il nous fallait créer une organisation interne en miroir de ce qui va se faire au niveau des Groupes thématiques. On ne va évidemment pas pouvoir intégrer tous les élus dans les groupes thématiques. La priorité va évidemment aux adjoints qui portent les dossiers sur la connaissance du territoire, mais ce ne sont pas les seuls. De notre côté, on va s'organiser en miroir, de manière que tous les élus de la municipalité puissent avoir ces informations, y travailler, puisque cela va se faire en plusieurs temps. Cela va être un travail fastidieux, qui va mobiliser tout le monde. Je pense qu'il est aujourd'hui essentiel de s'organiser pour pouvoir vraiment traiter les vrais sujets. On a également de vrais sujets avec le Département, on en a parlé, il y a des sujets de mobilité et de déplacement, qui, à mon sens, doivent aussi intégrer ces sujets-là, parce que, sinon, il risque d'y avoir des doublons. En tout cas, c'est mon avis et je l'ai exprimé auprès du Département. On doit donc travailler ensemble sur ces enjeux, et ce, en dehors des sujets industriels qui restent dans le cadre d'une réglementation qui s'affiche autrement.

En résumé, la communication est importante auprès des habitants.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Monsieur ROUSSELET, vous avez la parole.

M. ROUSSELET.- Malgré tout, je trouve que cela aurait été un minimum que la CLI en tant que telle soit invitée dès le début de la mise en place de cette structure. Je pense que l'on fait quand même partie des acteurs justement liés à l'information et je pense qu'il aurait été bon que, dès le début, la CLI soit associée à la mise en place de la structure elle-même.

Vous avez également parlé des structures syndicales, mais n'oubliez pas les structures associatives, parce que, à priori, on joue un rôle important. Quand on voit que l'on remplit une salle, comme ce fut encore le cas la semaine dernière à Jobourg, on voit bien qu'il y aura là un enjeu sociétal extrêmement important. Je pense qu'il faut que cela soit très vite pris en compte, pour que l'on ne retombe pas dans ce qui s'est

produit avec les débats créés par la piscine EDF. Je pense que ce sera vraiment important que l'on regarde bien les choses.

Au passage, rappelons-nous aussi qu'il y va y avoir un débat national, sur le plan national de la gestion des déchets radioactifs. Il se met en place maintenant. La CNDP a nommé une CPDP (Commission Particulière du Débat Public). Cela va avoir lieu maintenant. Je dirais que ces thèmes se percutent un peu et je pense qu'il faudra regarder tout cela de près. Peut-être serait-il bon d'inviter la présidente de la CPDP, pour qu'elle vienne nous parler ici de la façon dont se déroule ce débat s'agissant de la question globale de la gestion des déchets, et avec l'intégration du projet Orano dans le cadre de ce plan.

M. le PRÉSIDENT.- Nous devrons peut-être y revenir lors de nos réunions publiques, notamment lors de celle dédiée à la filière.

En tout cas, merci à tous de votre participation très active à l'ensemble de ces débats. Je remercie encore madame la maire de nous avoir accueillis ici et dans ces conditions. Je ne l'ai pas précisé, mais pour la prochaine CLI, nous reviendrons sur nos terres d'origine, puisque nous serons à la mairie de La Hague.

Merci à tous. Pour ceux qui ont réservé leur repas, je rappelle que cela se passe comme la dernière fois au restaurant le Pois gourmand.